



CENTRE HOSPITALIER DE BEZIERS
Direction des Services Techniques et Biomédicaux

Cahier des Exigences Techniques Particulières

Version 3

12/02/2024

Note aux utilisateurs

Mesdames, Messieurs,

Vous avez entre les mains la première version du Cahier des Exigences Techniques Particulières.

Ce document est le résultat du travail de l'ensemble des techniciens du Centre Hospitalier de Béziers

Il vise à guider les maîtres d'œuvre, tant internes qu'externes, dans leurs prescriptions.

Il rassemble les "exigences" qui permettent à nos équipements de bien vieillir et de bien

fonctionner. Il n'a pas vocation à se substituer à la réglementation sauf lorsqu'il vient en aggravation de cette dernière

Il s'inscrit dans une démarche de diminution des maintenances et d'augmentation du confort d'utilisation.

Aussi, il doit faire l'objet d'une lecture minutieuse de votre part et d'une retranscription dans vos cahiers des charges.

Le maître d'œuvre devra rendre compte au maître d'ouvrage de la prise en compte des prescriptions à l'aide de la grille de lecture intégrée à chaque fiche du CETP.

Ce document sera donc remis par le maître d'œuvre au maître d'ouvrage lors des phases, concours, APS et/ou APD, avec ses annotations et les réponses qu'il aura apporté à chaque prescriptions (intégrée, sans objet, demande de dérogation...). Sera également indiqué la pièce graphique ou écrite avec le numéro de paragraphe qui répond à la demande.

Bon courage.

Béziers, le 18/10/2022

Le Directeur des Services Techniques

Bruno OBLE

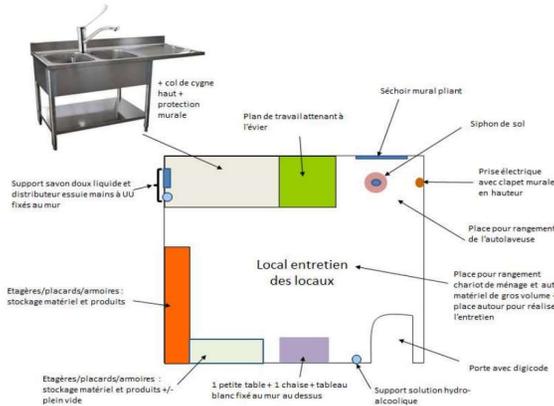
SOMMAIRE

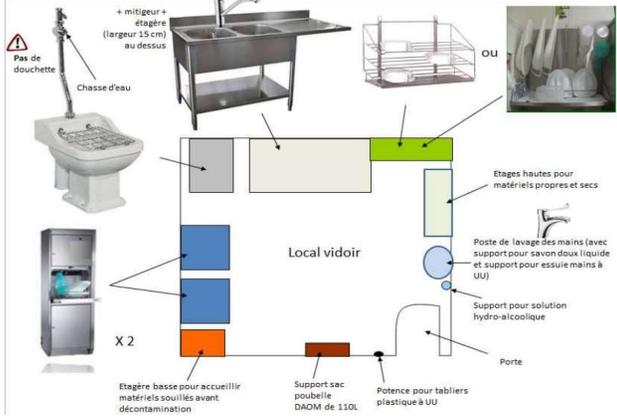
FICHE 00	GENERALITES DE CONCEPTION DES EQUIPEMENTS
FICHE 01	TERRASSEMENT - VOIRIE RESEAUX DIVERS - ESPACES VERTS - CLOTURES
FICHE 02	STRUCTURE
FICHE 03	COUVERTURES TRADITIONNELLES TUILES ET ARDOISES
FICHE 04	ETANCHEITE - COUVERTURE - BARDAGES
FICHE 05	FERMETURES - MENUISERIES EXTERIEURES - MIROITERIE - PROTECTIONS SOLAIRES
FICHE 06	CLOISONNEMENT INTERIEUR
FICHE 07	MENUISERIES INTERIEURES - PROTECTIONS MURALES - SIGNALTIQUE - PAILLASSES
FICHE 08	FAUX PLAFONDS
FICHE 09	ASCENSEURS ET APPAREILS DE LEVAGE PERMANENTS
FICHE 10	CONTRÔLE D'ACCES - ALARME INTRUSION - VIDEOSURVEILLANCE
FICHE 11	SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE - DESENFUMAGE
FICHE 12	REVETEMENTS DE SOLS
FICHE 13	ELECTRICITE CFO/cfa
FICHE 14	ENERGIES - CVC
FICHE 15	PLOMBERIE - SANITAIRES
FICHE 16	PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX
FICHE 17	STORES - RIDEAUX - OCCULTATIONS
FICHE 18	EQUIPEMENTS DE CUISINE
FICHE 19	FLUIDES MEDICAUX

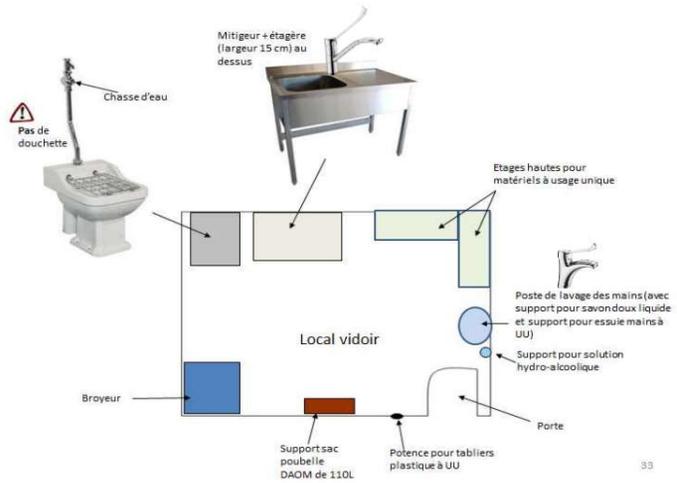
Définitions : asd : absolument sans dérogation
d : dérogeable
r : recommandé

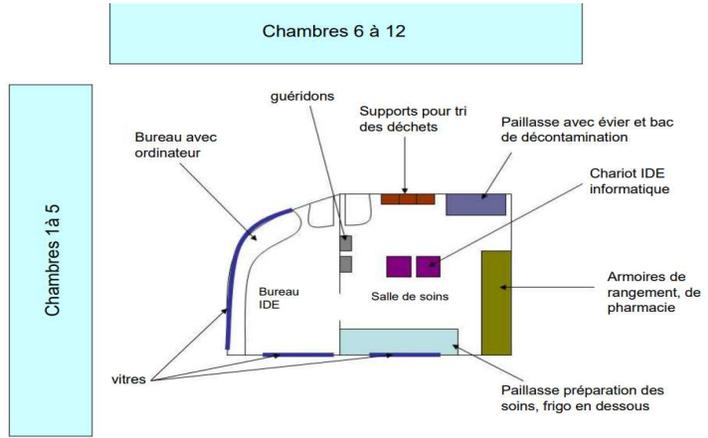
Fiche 00 GENERALITES DE CONCEPTION DES EQUIPEMENTS				Grille de lecture	
N°	Exigence	Justification - Commentaire		c	Réponse moe/amo au cetp
00.01	L'équipe de maîtrise d'œuvre fournira en phase APS puis en phase APD une notice explicative spécifique (intégrant des pièces graphiques) permettant de vérifier la faisabilité et la sécurité des opérations de nettoyage/maintenance des terrasses, toitures, façades et menuiseries extérieures.	Contrôler l'accessibilité des ouvrages pour les interventions ultérieures en toute sécurité.		dst	asd
00.02	L'équipe de maîtrise d'œuvre fournira en phase APD un schéma d'intégration en couverture et façades des éléments suivants : Evacuations EP, Descentes EP, coffrets d'alimentation ENEDIS-GRDF, coffrets de coupure gaz, électricité, émergences en toiture (lanterneaux, PACs, CTAs, Caisson d'extractions...), boîtes aux lettres.....	Permettre à la maîtrise d'ouvrage la vérification de la prise en compte et de l'intégration de ces éléments		dst	asd
00.03	Pour les opérations de restructuration en site occupée, un test de fumée est systématiquement prévu avant démarrage des démolitions (à charge entreprise de démolition)	Prévention poussières dans locaux en exploitation		dst	asd
00.04	Les locaux de rangements stockant des encombrants (tables, containers, chaises, sonorisation...) voient leurs portes équipées de ventouses reliées au Système d'alarme incendie.	Eviter l'apparition de "coins en bois" dans le bâtiments sur les portes coupe-feu		dst	d
00.05.01	Des emplacements pour le garage des bicyclettes & cyclomoteurs doivent être prévus. Le mobilier urbain (abri notamment) est toujours posé sur des surfaces en dur (pas sur les pelouses).			dst	asd
00.05.02	Abris sécurisés avec contrôle d'accès pour les bicyclettes du personnel du CHB.			dst	asd
00.06	Les boîtes aux lettres sont de type encastrées, anti-vandales, à 3 points de fermeture.			dst	asd
00.07	Les cheminements piétons entre l'entrée du site et le(s) bâtiment(s) seront réalisés en dur (béton, enrobé...).	Eviter de ramener des cailloux dans le bâtiment sous les chaussures.		dst	asd
00.08	Un muret, implanté en limite domaine public/domaine privé permettra : - l'encastrement d'au moins une boîte aux lettres. La surface de ce muret doit permettre de rajouter d'autres boîtes aux lettres encastrées - l'encastrement des coffrets des fournisseurs d'énergie (Electricité, Gaz, Eau, Fibre...) - la pose d'un panneau « d'équipement » comprenant le logo du CHB et le nom du site - le n° de rue - l'interphone/visiophone si prévu au programme. Ce muret peut être fractionné pour répondre à la morphologie du site, autant que de besoin. Il peut être le mur de façade...			dst	asd
00.09	Le projet prévoit toujours les emplacements destinés à stocker puis à présenter les conteneurs à déchets suivant les règles fixées par le P.L.U et le concessionnaire en charge de la collecte	Respect P.L.U & conformité P.C		dst	asd
00.10	Les cheminements entre le lieu de stockage des conteneurs à déchets et le lieu de présentation doivent être réalisés en dur. La pente de ce revêtement doit être limitée en fonction du poids total en charge des conteneurs.	Faciliter la manipulation des conteneurs		dst	asd
00.11	Un éclairage extérieur, sur horloge astronomique ou détection doit permettre l'accès aisé à l'équipement la nuit ou le soir.	Sécurité des intervenants. Prévention des chutes		dst	asd
00.12.01	La conception des cloisonnements, murs.... doit permettre d'implanter les extincteurs et/ou les RIA sans grever les largeurs de passages (niches, gaines techniques...).	Prévention des arrachages, vols et dégradation des extincteurs.		dst	asd
00.12.02	Lorsque les cloisons sont de type "placo", prévoir systématiquement une renfort en cloisons au droit de la fixation des extincteur.	Bonne tenue de la fixation dans le temps		dst	asd
00.13	Tous les équipements de défense incendie, y compris les extincteurs et les plans d'évacuation incendie font partie des lots travaux.			dst/bo-pr	asd
00.14	L'entrée (ou les entrées) est équipée d'un tapis d'accueil en système rails aluminium/bandes grattes pieds posé dans une fosse de 25 mm de profondeur environ.			dst	d

Fiche	00	GENERALITES DE CONCEPTION DES EQUIPEMENTS			Grille de lecture
N°	Exigence	Justification - Commentaire	c		Réponse moe/amo au cetp
00.15	Energie & Fluides pour les travaux: Lorsqu'il s'agit de travaux dans ou à proximité de locaux existants, les raccordements sur les réseaux d'eau, électricité & VDI du CHB pour les besoins du chantier sont interdits.	Prévention des coupures, ruptures et perturbations sur les installations du CHB	dst/bo	d	
00.16	Synoptiques : les synoptiques et schémas des installations existantes seront mis à jour avec les installations créées en respectant la chartre graphique du CHB et en utilisant le fichier source du CHB. Ils seront impérativement intégrés au DOE en format modifiable.	Uniformité des documents	dst/bo	asd	
00.17	Conception hélistation : l'équipe de maîtrise d'œuvre vérifiera en phase APD à l'aide du logiciel de simulation APPSA3D de la faisabilité et de l'intégration de l'hélistation dans l'environnement immédiat.	Conformité DGAC	dst/bo	asd	
00.18	Le M.O. ne doit pas s'immiscer dans la gestion des comptes inter-entreprises et notamment dans celle du compte prorata. Aussi aucune pièce du marché (dont le CCTP) ne doit exiger le quitus du gestionnaire du compte prorata avant de notifier le DGD d'une entreprise.		dst/bo	asd	
00.19	Local Entretien : les locaux entretien doivent avoir une surface minimale de 10m ² et être agencés selon le plan ci-dessous afin organiser 3 zones ("Propre", "Sale" et "Administrative") :	<p>Guide de l'entretien des locaux en établissement médico-social, recommandations, CPIAS Bourgogne Franche-Comté, 2ème édition, 2019</p> <p>Entretien des locaux dans les établissements de santé et établissements médico sociaux, recommandations de bonnes pratiques, CPIAS Occitanie et CPIAS Nouvelle-Aquitaine, novembre 2017</p> <p>Hygiène et architecture dans les établissements de santé, aide à la conception et à la rénovation des unités de soins, Comité technique régional de l'environnement Hospitalier, DRASS Rhône-Alpes, avril 1997</p>			



Fiche 00 GENERALITES DE CONCEPTION DES EQUIPEMENTS				Grille de lecture	
N°	Exigence	Justification - Commentaire		c	as
00.19	<p>Ce local est également utilisé pour le stockage du gros matériel d'entretien : un chariot de ménage (dimensions : 126X58X100 cm), une auto-laveuse (dimensions env. : 110X48X92 cm), et +/- une monobrosse.</p> <p>La surface au sol doit être suffisante pour la manipulation du gros matériel : vidange et nettoyage de l'autolaveuse et du chariot de ménage.</p> <p>Ils seront équipés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un 1 support de savon liquide et 1 distributeur d'essuie-mains à usage unique, fixé sur le mur attenant à l'évier - d'un place pour mettre une centrale de dilution (alimentation en eau froide) - d'un évacuation au sol des eaux usées (siphon) pour la vidange d'une auto-laveuse, situé proche d'un mur, où l'auto-laveuse sera stockée et non au centre de la pièce - d'un séchoir mural pour l'égouttage par exemple des disques de l'auto-laveuse et/ou de la monobrosse. Ce séchoir (qui se plie) est fixé au mur au-dessus de l'évacuation au sol. - d'aménagement avec des étagères, placards ou armoires pour : le rangement des accessoires d'entretien tel que disques de monobrosse et/ou auto-laveuse, balai, raclette, lavettes, bandeaux, raclette, et le rangement des produits d'entretien (flacons de détergents-désinfectant, produit vitre, crème à récurer, etc. (+/- système plein-vide) - d'un support de solution hydro-alcoolique fixé sur le mur à côté de la porte - d'une table et siège pour réalisation de la traçabilité, mise à jour des calendriers d'entretien périodique, pliage des bandeaux et lavettes - d'un tableau mural blanc d'affichage et de messages (effaçables) 			Empr	asu
00.20	<p>Locaux vidoir avec Laveur Désinfecteur de Bassin (LBD) : le local doit permettre le respect de la marche en avant : matériel sale > matériel propre. Emplacement au sein de l'unité de soins ou à chacune de ces extrémités, afin de disposer d'un LBD pour 12 lits. Local dédié uniquement à cette fonction (pas de mutualisation avec locaux ménage, autolaveuse, etc.). Accès possible avec un chariot de transport du matériel souillé.</p> <p>Ils sont agencés selon le plan ci-dessous :</p> 	<p>Conception et rénovation des EHPAD, bonnes pratiques de prévention, INRS, 2012</p> <p>Hygiène et architecture dans les établissements de santé, aide à la conception et à la rénovation des unités de soins, Comité technique régional de l'environnement Hospitalier, DRASS Rhône-Alpes, avril 1997.</p>		Empr	asd

Fiche 00 GENERALITES DE CONCEPTION DES EQUIPEMENTS				Grille de lecture	
N°	Exigence	Justification - Commentaire		c	Réponse moe/amo au cetp
	<p>Ils seront équipés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un vidoir ressemblant à un WC possédant une chasse d'eau. - d'une zone de décontamination, nettoyage, désinfection du matériel avec 2 bacs et paillasse incorporée. - d'une étagère positionnée à 50 cm du sol pour poser momentanément le matériel souillé. - d'une étagère est positionnée au-dessus de cette paillasse, de 15 cm pour les EPIs. Des étagères hautes pour positionner le matériel propre et sec. - d'un ou deux laveurs-désinfecteurs de bassins et d'urinaux (LDB) : 1 pour 12 lits. Un espace de 50cm sera prévu entre les 2 LDBs pour la maintenance. - d'un emplacement pour positionner un support de déchets pour un sac de 110L. - d'un poste de lavage des mains avec un support pour savon doux liquide, un support pour produit hydro alcoolique et un support pour essuie-mains à usage unique. - une potence pour le rangement des tabliers de protections à usage unique (pas de bois) 				
00.21	<p>Locaux vidoir avec broyeur : le local doit permettre le respect de la marche en avant : matériel sale > matériel propre. Emplacement au sein de l'unité de soins ou à chacune des extrémités, afin de disposer d'un broyeur pour 15 à 20 lits. Local dédié uniquement à cette fonction (pas de mutualisation avec locaux ménage, auto-laveuse, etc.). Accès possible avec un chariot de transport du matériel souillé.</p> 			Empri	asd

Fiche 00 GENERALITES DE CONCEPTION DES EQUIPEMENTS				Grille de lecture	
N°	Exigence	Justification - Commentaire		c	Réponse moe/amo au cetp
	<p>Ils seront équipés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un vidoir ressemblant à un WC possédant une chasse d'eau. - d'une zone de décontamination, nettoyage, désinfection du matériel avec 2 bacs et paillasse incorporée. - d'une étagère positionnée à 50 cm du sol pour poser momentanément le matériel souillé. - d'une étagère est positionnée au-dessus de cette paillasse, de 15 cm pour les EPIs. Des étagères hautes pour positionner le matériel propre et sec. - d'un ou deux broyeurs : 1 pour 15 à 20 lits. Un espace de 50cm sera prévu entre les 2 broyeurs pour la maintenance. - d'un emplacement pour positionner un support de déchets pour un sac de 110L. - d'un poste de lavage des mains avec un support pour savon doux liquide, un support pour produit hydro alcoolique et un support pour essuie-mains à usage unique. - une potence pour le rangement des tabliers de protections à usage unique (pas de bois) 				
00.22	<p>Salle de soins et bureau IDE : idéalement ils sont centralisés dans l'unité de soins. Ils sont agencés selon le plan ci-dessous :</p>  <p>Les salles de soins sont équipées : d'un point d'eau, d'une armoire à pharmacie, d'un réfrigérateur (petite taille encastrable sous un meuble), d'un guéridon de soins, de poubelles de tri, d'un bureau ou chariot informatique. Plan de travail à distance du point de lavage des mains. Privilégier les meubles montés sur roulettes à encastrer sous le plan de travail. Une seule porte est conseillée (éviter les déplacements d'air)</p>			Empri	d
00.23	Raccordements fluides et autres sur installations existantes ou depuis concessionnaires : le programmiste établira un tableau de limite de prestations selon le format joint par le Maître d'Ouvrage.	Identifier clairement les points de raccordement et les actions de chaque corps d'état		dst/bo	asd
00.24	Phase concours : les concepteurs fourniront une note de réponse à chacun des articles du PLU auxquels le projet est assujettie, avec identifié pour chaque article la ou les pièces écrites ou graphiques qui y répondent.	Attester de la conformité du projet		dst/bo	asd

Fiche 00 GENERALITES DE CONCEPTION DES EQUIPEMENTS			Grille de lecture	
N°	Exigence	Justification - Commentaire	c	Réponse moe/amo au cetp
00.25	Salles interventionnelles avec une qualification : les concepteurs intègrent en phase travaux un ou plusieurs tests d'étanchéité de la salle (porte soufflante & fumigène) jusqu'à l'obtention du résultat souhaité (Débit de fuite à préciser en phase APD)	Permettre de maîtriser la suppression et l'étanchéité à l'air des salles interventionnelles	dst/cr	asd
00.26				
00.27				
00.28				
00.29				

Cahier des Exigences Techniques Particulières

Fiche 01 TERRASSEMENT - VOIRIE RESEAUX DIVERS - ESPACES VERTS - CLOTURES				Grille de lecture	
N°	Exigence	Justification - Commentaire		c	Réponse moe/amo au cetp
01.01	Arrivées des concessionnaires (eau potable, électricité, gaz, fibres) : elles sont à regrouper à l'interface domaine public/domaine privé.	Facilite les accès et opérations de maintenance.		dst	d
01.02	Réseaux secs : des fourreaux libres (excédentaires) aiguillés sont prévus entre : - l'entrée du site et les bâtiments ; et entre les bâtiments d'un même site. A minima il sera mis en œuvre : 1 TPC 100 rouge aiguillé, 2 TPC 45 verts.	Permettre le câblage ultérieur sans ouvrir les revêtements		dst	asd
01.03	Bacs à graisses : ils sont en béton ou matériaux de synthèse (métal proscrit).	Durabilité & facilité de nettoyage. [18]		dst	asd
01.04	Bancs extérieurs : Les lames des bancs en bois sont choisies dans des essences durables au sens de : - longévité du bois dans le temps, - longévité de sa protection éventuelle, - provenant de forêts certifiées (PEFC ou FSC).	Solidité des ouvrages assurée. La liste des bois "durable" est consultable sur le site du CTBA.		dst	asd
01.05	Portails extérieurs : lorsqu'ils sont non industrialisés, ils sont ferrés avec des pivots "DM" hauts et bas, soudés et			dst	asd
01.06	Portails coulissants : ils ont leurs galets sur roulement à billes étanches.	Durabilité		dst	asd
01.07	Ouvrages métalliques extérieurs : lorsqu'ils sont non industrialisés, ils sont convenablement protégés contre la corrosion (galvanisation à chaud ou métallisation par exemple).	Durabilité. PM: Les produits industrialisés sont souvent peints par poudrage polyester offrant une bonne protection anticorrosion.		dst	d
01.08	Pentes maximales admises : - pelouse et zones plantées 25 %. Les pentes supérieures à 25 % sont équipées de systèmes de soutènements anti ravines.	Possibilité d'entretien en fonction du matériel existant		dst/bo	asd
01.09	Talus en terre ou engazonnés bordant des revêtements routiers (béton, enrobé...) : ils sont traités de façon à empêcher les ravines sur ces revêtements (noue en bas de pente par exemple).			dst/bo	d
01.10	Arbres : les essences sont choisies parmi celles indigènes de la région.			dst/bo	asd
01.11	Plantations : elles sont adaptées au climat local, au type de sol et aux conditions d'ensoleillement de l'espace vert			dalb/qb	d
01.12	Arbustes et massifs végétal : les fosses sont de 0,60m de profondeur minimum.			dalb/qb	d
01.13	Arbres : ils sont de forme et force : tige 12/14, cépée 250/300 ou baliveau 250/300. Ils sont fléchés avec un bourgeon terminal.			dalb/qb	d
01.14	Paillages : ils sont faits avec des produits naturels non traités (exemple : broyats défilbrés naturels).			dst/bo	asd
01.15	Paillages : les films synthétiques ne sont pas admis.			dst	asd
01.16.01	Pelouses : elles sont plantées à raison de 3,00 à 3,50 kg de graines pour 100 m².			dalb/qb	d
01.16.02	Pelouses : le DCE prévoit au minimum la confection en filet et contre filet, jusqu'à trois tontes et la première reprise.			dalb/qb	asd
01.17.01	Clôtures : elles seront de préférence réalisées par des panneaux rigides en treillis soudés.	Solidité et durabilité du système		dst	d
01.17.02	Clôtures : Les grillages à simple torsion sont interdits			dst	asd
01.17.03	Panneaux rigides en treillis soudés : ils sont avec au moins trois nervures de renfort et des fils de 5,6 mm minimum pour les panneaux plans.			dst	d
01.18	Surfaces plantées : des analyses de sol doivent être effectuées avant travaux pour évaluer sa composition et sa qualité.			dalb/qb	asd
01.19	Surfaces plantées : un épierage de la surface doit être prévu.			dalb/qb	asd
01.20					
01.21					

Fiche	01	TERRASSEMENT - VOIRIE RESEAUX DIVERS - ESPACES VERTS - CLOTURES			Grille de lecture
N°	Exigence	Justification - Commentaire	c		Réponse moe/amo au cetp
01.22					
01.23					
01.24					

Fiche 02 STRUCTURE			Grille de lecture		
N°	Exigence	Justification - Commentaire	c	asd	Réponse moe/amo au cetp
02.01	La pose de pavés de verre en extérieur et facilement accessible au public est interdite.	Trop grande fragilité, remplacement difficile, Mauvaise performance thermique.	dst	asd	
02.02	L'étanchéité des maçonneries enterrées, lorsqu'elle est nécessaire, ne sera pas assurée par un revêtement bitumineux sans préparation. Un enduit ciment sera mis en œuvre pour recevoir ce revêtement.		dst	asd	
02.03					
02.04					
02.05					
02.06					
02.07					
02.08					
02.09					
02.10					

Fiche	03	COUVERTURES TRADITIONNELLES TUILES ET ARDOISES			Grille de lecture
N°	Exigence	Justification - Commentaire	c		Réponse moe/amo au cetp
03.01	Descentes d'eau pluviale : lorsqu'elles sont apparentes, elles sont équipées de dauphins fonte sur 1,5 mètres de hauteur minimum, ou dispositif équivalent.	Prévention des dégradations [04]	dst	asd	
03.02	Crochets des couvertures ardoises : ils sont en inox (ni Cu, ni acier).	Durée de vie équivalent à l'ardoise. Dérogeable uniquement sur demande de l'ABF.	dst	d	
03.03	Couvertures en tuiles "tiges de botte" : elles voient les courants cloués ou sont à verrous.	Eviter le glissement.	dst	asd	
03.04	Gouttières et descentes EP : en PVC elles sont interdites.	Trop fragiles.	dst	asd	
03.05	Chéneaux encaissés : ils sont à éviter.	Risques de débordements à l'intérieur du bâtiment. [04]	dst	d	
03.06					
03.07					
03.08					
03.09					
03.10					

Fiche 04 ETANCHEITE - COUVERTURE - BARDAGES				Grille de lecture	
N°	Exigence	Justification - Commentaire	c		Réponse moe/amo au cetp
04.01	Descentes d'eau pluviale : lorsqu'elles sont apparentes, elles sont équipées de dauphins fonte sur 1,5 mètres de hauteur minimum, ou dispositif équivalent.	Prévention des dégradations [03]	dst	asd	
04.02	Couvertures en bardeaux bitumineux : elles sont interdites .		dst	asd	
04.03	Toitures à pente nulle : elles sont à proscrire. La pente minimum des couvertures et terrasses est de 3%.		dst	asd	
04.04	Revêtements d'étanchéité : ils sont de préférence protégés par des protections lourdes.		dst	d	
04.05	Chéneaux encaissés : ils sont à éviter.	Risques de débordements à l'intérieur du bâtiment. [04]	dst	r	
04.06	Isolants sous étanchéité : ils ne sont pas à base de laine de verre.	Laine de verre : hydrophile. Autres isolants (laine de roche, PU, Pex,...) : moins	dst	asd	
04.07	Eléments de lignes de vie (câbles, chariots, têtes de potelet, etc.) : ils sont tous en inox.	Durabilité	dst	asd	
04.08					
04.09					
04.10					

Cahier des Exigences Techniques Particulières

Fiche 05 FERMETURES - MENUISERIES EXTERIEURES - MIROITERIE - PROTECTIONS SOLAIRES				Grille de lecture	
N°	Exigence	Justification - Commentaire	c		Réponse moe/amo au cetp
05.01.1	Occultations dans les chambres : les Brise Soleil Orientables sont à privilégier avec lames autoporteuses, mécanisme de traction intégré en coulisses, entraînement à bande en acier inoxydable et manœuvre électrique.	Souplesse d'utilisation et de protection. Durabilité.	dst/bo	d	
05.01.2	Occultations dans les boxs, bureaux, locaux infirmiers, etc. : par Brise Soleil Orientables lorsque l'orientation ou les protections fixes ne suffisent pas à lutter contre les apports solaires d'été.	Souplesse d'utilisation et de protection. Durabilité.	dst/bo	d	
05.01.3	Commande individuelle occultations : elles sont par bouton mural dans les locaux courants.	Souplesse d'utilisation	dst/bo	asd	
05.01.4	Commande individuelle occultations : elles depuis le manipulateur appel infirmier dans les chambres.	Souplesse d'utilisation	dst/bo	asd	
05.02	Menuiseries extérieures : en bois et PVC sont à éviter. Privilégier les menuiseries en acier ou en aluminium.	Solidité des ouvrages, diminution des opérations de maintenance	dst/bo	asd	
05.03	Barres anti-paniques : lorsqu'elles sont accessibles au public, elles sont de type push bar.	Anti-vandalisme, durée de vie plus longue.	dst/bo	asd	
05.04	Portes extérieures (acier ou aluminium) : elles sont ferrées par au moins quatre paumelles. Une cinquième paumelle doit être rajoutée si la porte est large ou lourde (vitrée notamment).	Solidité des ouvrages assurée	dst/bo	asd	
05.05	Organigrammes : ils sont choisis parmi les marques: JPM (Tous site hors IFMS) et Bricard (IFMS).	Durabilité des cylindres. Garantie de suivi des organigrammes. [07]	dst/bo	asd	
05.06	Cylindres : ils sont de type européens. Aucun autre type admis (sauf mobilier et placards).	Faciliter l'interchangeabilité des cylindres. Attention aux verrous qui doivent être à	dst/bo	asd	
05.07	Protections solaires extérieures : sauf impossibilité technique imposée par les existants, les toiles coulissantes verticales extérieures sont proscrites.	Mauvaise tenue au vent et dans le temps	dst/bo	asd	
05.08	Châssis coulissants : l'ensemble des châssis est équipé de limiteur d'ouverture. Les limiteurs d'ouverture sont de type "butée amovible" avec dé-condamnation possible par clef. Modèle à soumettre au CHB. Dérogations possibles uniquement pour les niveaux de plain pied.	Sécurité des patients & opérations de nettoyage	dst/bo	asd	
05.09	Châssis désenfumage : ceux en position basse (AEN) intégrés dans des baies vitrées, doivent être couplés à des grilles de défense facilement démontable.	Prévention des chutes et/ou des évasions Faciliter le réarmement et la maintenance.	dst/bo	asd	
05.10	Visseries : la visserie des menuiseries extérieures est en inox.		dst/bo	asd	
05.11	Les châssis pompiers (ouvrants) : ils sont systématiquement munis d'un triangle mâle de 11mm pour ouverture par les pompiers	Exigence SDIS34	dst/bo	asd	
05.12	Fermes portes : ils sont de marque Dorma, Levasseur ou Geze.	Stock limité de remplacement, solidité. [07]	dst/bo	asd	
05.13	Fermes portes : ils sont à glissières (ceux accessibles au public).	Solidité, anti-vandalisme. [07]	dst/bo	d	
05.14	Châssis ouvrant à la française : l'ensemble des ouvrants est équipé de limiteur d'ouverture + poignée verrouillable avec une clef. La conception des limiteurs devra permettre la fixation de la pièce dans le dormant par 2 vis torx ou carrée en complément de la fixation de réglage.  Modèle à soumettre au CHB. Dérogations possibles uniquement pour les niveaux de plain-pied.	Inviolabilité du système & sécurité des patients	dst/bo	asd	



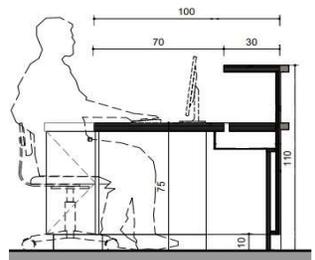
Fiche 05		FERMETURES - MENUISERIES EXTERIEURES - MIROITERIE - PROTECTIONS SOLAIRES				Grille de lecture	
N°	Exigence	Justification - Commentaire		c		Réponse moe/amo au cetp	
05.15	Menuiseries extérieures : pour les locaux intégrant un ventilo-convecteur ou une batterie terminale elles sont équipées de contacts de feuillures permettant d'asservir la marche/arrêt du VC ou de la batterie terminale.	Economies d'énergie		dst/bo	asd		
05.16							
05.17							
05.18							
05.19							
05.20							

Fiche	06	CLOISONNEMENT INTERIEUR			Grille de lecture
N°	Exigence	Justification - Commentaire	c		Réponse moe/amo au cetp
06.01	Renforts : Des renforts de cloison en bois massif sont systématiquement intégrés au droit des futurs équipements à fixer sur les cloisons sèches (barres, porte savons, porte papiers, vasques, radiateurs, WC, paillasses, écrans, porte perfusions, rails de portes coulissantes, extincteurs, ventouses de portes DAS, etc.). L'épaisseur de ces renforts est égale à la largeur des rails. Un "bon à fermer" est à imposer au titulaire du lot (prescription CCTP) afin de permettre au Moe de vérifier la mise en oeuvre effective avant fermeture des cloisons.	Solidité & pérennité des ouvrages fixés sur cloisons.	dst	asd	
06.02	Secteur fermé psychiatrie : cloisonnement intérieur en aglo de 15cm d'épaisseur (neuf) ou en cloison type 98/48 avec parements en plaques de plâtre très haute dureté (restructuration).	Pérennité des ouvrages	dst	asd	
06.03					
06.04					
06.05					
06.06					
06.07					
06.08					
06.09					

Fiche	07	MENUISERIES INTERIEURES - PROTECTIONS MURALES - SIGNALÉTIQUE - PAILLASSES		Grille de lecture	
N°	Exigence	Justification - Commentaire	c		Réponse moe/amo au cetp
07.01	Signalétique "technique": le lot Menuiseries intègre la signalétique des placards techniques (CF, cf, FM...) et la signalétique règlementaire (Portes de recouvrement, interdiction de fumer, interdiction de téléphoner...).		dst	asd	
07.02	Portes : dans les locaux et circulations courantes, les vantaux de portes bois sont à âmes pleines. Ames alvéolaires interdites.		dst	asd	
07.03	Protections murales : au droit des distributeurs de Solution Hydro-Alcoolique (SHA), prévoir une plaque de propreté PVC lisse dim. L20*100cm env.	Propreté des murs. Dérogeable si murs traités par revêtement vinyl ou PVC (type Tedlar)	dst	d	
07.03.1	Protections murales zones courantes dans les circulations des unités des soins : par bande PVC rigide - ép. 1,5mm mini. Type "Décochoc". H=1,20m (adaptable en fonction de la présence ou non d'une main-courante), sur les 2 côtés ;	Protection mécanique des cloisons fortement sollicitées (lits, brancards, armoire logistiques, pieds...)	dst	asd	
07.03.2	Protections murales zones courantes dans les chambres et box : par bande PVC rigide - ép. 1,5mm mini. Type "Décochoc". H=1,20m (adaptable en fonction de la présence ou non d'une main-courante), sur toutes les cloisons non protégées par un autre dispositif ;	Protection mécanique des cloisons fortement sollicitées (lits, brancards, armoire logistiques, pieds...)	dst	asd	
07.03.3	Protections murales zones courantes dans les sanitaires : par bande PVC rigide - ép. 1,5mm mini. Type "Décochoc". H=1,20m sur les 3 cloisons entourant la cuvette ;	Protection mécanique & nettoyage facilité des parois	dst	asd	
07.03.4	Protections murales zones courantes dans les bureaux : par bande PVC rigide - ép. 1,5mm mini. Type "Décochoc". H=1,20m, sur la ou les parois au dos du ou des postes de travail ;	Protection mécanique & nettoyage facilité des parois	dst	asd	
07.03.5	Protections murales zones courantes dans les circulations niveaux technico-logistiques : par lisses basses métalliques scellées dans les murs maçonnés.	Protection mécanique aux chocs des engins de manutention	dst	asd	
07.03.6	Protections murales : Si présence de relevés en plinthe, les bandes PVC seront soudées à chaud à la jonction avec ces relevés.	Protection mécanique & nettoyage facilité des parois	dst	asd	
07.04	Protections d'angles saillants pour locaux & circulations courantes: par cornières PVC ép.2,5mm mini., largeur d'aile 50mm mini., arête arrondie, h=2,10m env.	Protection mécanique des cloisons fortement sollicitées (lits, brancards, armoire logistiques, pieds...)	dst	asd	
07.05.1	Huisseries / Parement des portes (2 faces) des locaux courants : métallique / stratifié	Pérennité & propreté des parements Propreté suite interventions régulières	dst	asd	
07.05.2	Huisseries / Parement des portes (2 faces) des locaux gaines techniques : métallique ou bois exotique / peinture foncée ou peinture + plaque de propreté au droit des systèmes d'ouverture.	Pérennité & propreté des parements Propreté suite interventions régulières	dst	asd	
07.05.3	Huisseries / Parement des portes (2 faces) des locaux techniques : métallique / métallique	Pérennité & propreté des parements Propreté suite interventions régulières Dérogeable en fonction de la localisation et de la nature du local	dst	d	
07.06.1	Cylindres : les cylindres à boutons moletés sont de préférence à molette ronde.	Encombrement plus faible que les boutons de forme ovale.	dst/bo	d	
07.06.2	Cylindres : la fourniture et pose de cylindres provisoires de chantier doit être systématiquement prévue à ce lot	Sécurité des ouvrages non livrés	dst/bo	asd	
07.06.3	Cylindres : l'organigramme de l'opération (cylindres définitifs) doit s'intégrer à l'organigramme général du CHB	Sécurité des locaux du CHB	dst/bo	asd	
07.06.4	Cylindres : les gaines techniques électriques (cf/CF) et Fluides Médicaux sont systématiquement équipées d'un 1/2 cylindre sur organigramme CHB - Prévoir <u>un seul point</u> de condamnation	Sécurité des installations critiques du CHB & faciliter d'accès en cas d'urgence	dst/bo	asd	

Cahier des Exigences Techniques Particulières

Fiche	07	MENUISERIES INTERIEURES - PROTECTIONS MURALES - SIGNALÉTIQUE - PAILLASSES			Grille de lecture
N°	Exigence	Justification - Commentaire	c		Réponse moe/amo au cetp
07.07	Serrures intérieures : elles sont à coffre vissé. Les pénes et fouillots sont en inox ou bronze, à l'exclusion d'alliage de type zamac ou acier moulé. Les coffres doivent avoir strictement les mêmes côtes que le modèle multiba de chez JPM	Qualité des serrures intérieures évitant leur remplacement à court terme. Il est à noter que les serrures montées en usine sur bloc porte ne répondent pas à cette exigence. Elles devront être remplacées sur chantier ou en atelier.	dst/gb	asd	
07.08	Verrous à ongle ou à bascule : ils ne sont tolérés que pour les portes semi fixes de placards.		dst	d	
07.09	Barres anti-paniques : lorsqu'elles sont accessibles au public, elles sont de type push bar.	Anti-vandalisme, durée de vie plus longue [05]	dst	asd	
07.10	Cylindres : ils sont de type européens. Aucun autre type admis (sauf mobilier et placards). Ils devront s'intégrer aux organigrammes du CHB (JPM) y compris pour les portails extérieurs.	Faciliter l'interchangeabilité des cylindres. Attention aux verrous qui doivent être à cylindres européens.	dst	asd	
07.11	Meubles (chambres, salles de soins, salles de détente, etc.) : ils sont posés sur socle pour permettre la pose d'un relevée en plinthe (sols souples) ou d'une plinthe (carrelage). Ils sont rehaussés d'un fileur jusqu'au plafond (pas de surface horizontale au contact de la poussière).	Hygiène et résistance mécanique	dst/bo	asd	
07.12	Fermes portes : ils sont à glissières (ceux accessibles au public).	Solidité, anti-vandalisme. [05]	dst	d	
07.13					
07.14.01	Portes coulissantes grand trafic : en bois à éviter.	Dégradation et mauvaise tenue aux chocs	dst/bo	asd	
07.14.02	Portes coulissantes grand trafic : un renfort de cloison bois toute épaisseur et toute largeur est prévu au droit du mécanisme de coulisse.	Tenue mécanique dans le temps	dst/bo	asd	
07.14.03	Portes coulissantes grand trafic : une -protection mécanique est systématiquement installée côté circulation (par potelet ou arceau acier inoxydable par exemple).	Protection mécanique	dst/bo	asd	
07.15.01	Béquillage : ensembles de tirage en aluminium anodisé (fixation invisible).	Résistance mécanique	dst	asd	
07.15.02	Béquillage : butoirs muraux en aluminium avec amortisseur élastomère (butoirs en sols proscrits).	Résistance mécanique & hygiène	dst	asd	
07.16	Stores vénitiens - Locaux de soins : lorsque cette solution est retenue pour préserver la confidentialité des actes, ils sont intégrés au double vitrage. Commande par bouton moleté. Accessibilité ultérieure du store (pare-closes par exemple).	Résistance mécanique, hygiène & maintenance.	dst/bo	asd	
07.17	Portes de recoupement des dégagements : elles intègrent systématiquement : - un oculus sur chaque vantail - une protection basse en acier inoxydable h=50cm minimum - une protection latérale toute hauteur en acier inoxydable L=20cm minimum	Prévention des "collisions" Protection contre les chocs Protection contre les chocs et hygiène	dst/bo	asd	
07.18	Châssis intérieurs : dans les espaces de soins, chambres et boxes de consultations, les ensembles vitrés (fixes ou ouvrants) sont à ossature aluminium thermolaquée.	Résistance mécanique & hygiène	dst/bo	asd	
07.19	Châssis intérieurs : dans les unités de soins, les parclofes des châssis donnant sur les circulations sont côté circulation.	Maintenance sans entrer dans les boxes/chambres Affleurement pour hygiène côté chambres	dst/sv	asd	
07.20	Têtes de lits : dans les chambres et boxes de consultations (hors chambres patients agités), si le choix se porte sur des ensembles menuisés (vs têtes de lits industrielles), la conception doit permettre l'accès à l'ensemble des gaines et réseaux sans avoir à dévisser (fixation par aimants par exemple).	Maintenance & hygiène	dst/bo	asd	
07.21	Placards : dans les chambres et boxes de consultations (hors chambres patients agités) ils sont équipés d'une condamnation par cadenas (hors lot) avec double cornière en acier inoxydable et rosace à fente.	Protection des biens personnels des patients.	dst/bo	d	

Fiche 07 MENUISERIES INTERIEURES - PROTECTIONS MURALES - SIGNALÉTIQUE - PAILLASSES				Grille de lecture	
N°	Exigence	Justification - Commentaire	c		Réponse moe/amo au cetp
07.22.01	Paillasse humides (salles de bains, locaux vidoir, salles de soins) : en panneau teinté dans la masse à mélange unique de résine acrylique, de type "Corian", ou éq., épaisseur mini. 13 mm, avec retombées de façades et dossier (hauteur 15 cm).	Durabilité, lavabilité, résistance produits chimiques	dst/bo	asd	
07.22.02	Les paillasse humides : éviter les piètements si la portée et les supports le permettent.	Faciliter nettoyage des sols	dst/bo	d	
07.22.03	Locaux vidoir/lave bassin : équipés d'1 paillasse humide (cf ci-dessus) avec 1 bac incorporé dim. mini 40x40x34	Nettoyage & désinfection manuelle	dst/bo	asd	
07.23	Portes Gains Techniques RIA et/ou Extincteurs : elles ne doivent pas être équipées de batteuses mais seulement d'un dispositif permettant de les maintenir fermées (olive par exemple) + 1 poignée de tirage sans saillie.	Accès rapide en cas d'incendie Prévention des dégradations par brancards, fauteuils, etc...	dst/bo	asd	
07.24	Porte des sdb chambres : Eviter les coulissantes (problème d'eau chambre USIN). Si coulissante inévitable : le rail doit être placé à l'intérieur de la sdb. Privilégier les OF	Eviter que l'eau de ruissellement parte dans la chambre	dst/sv	d	
07.25	Portes locaux DASRI intermédiaires (sur circulations accessibles au public): elles sont équipées de digicode.	Observation experts visiteurs HAS (visite certification Fév.2022)	dst/bo	asd	
07.26	Les fiches techniques des PCF devront être fournies avec la nomenclature des pièces de rechange (joint par exemple) - Prescription CCTP	Faciliter les maintenances correctives	dst/pr	asd	
07.27	Plinthes : les plinthes bois sont prohibées dans toutes les secteurs de soins. Dérogation possible dans les secteurs administratifs avec bois massif teinté et vernis.	Hygiène et résistance mécanique (nettoyage à la serpillère et/ou à l'auto-laveuse)	dst/bo	d	
07.28	Faïences : la finition des angles saillants sera réalisé avec un profilé inox quart de rond scellé. 	Résistance mécanique	dst/bo	asd	
07.29	Banques d'accueils : la définition et la profondeur du plan de travail respectera les dimensions suivantes : 	Confort et sécurité des utilisateurs	dst/bo	asd	
07.30	Locaux entretien : les portes sont verrouillées par digicode mécanique.	Sécurité des accès	Empri	asd	
07.31	Porte des sde chambres : elles seront en stratifiées	Hygiène	dst/gb	asd	

Cahier des Exigences Techniques Particulières

Fiche	07	MENUISERIES INTERIEURES - PROTECTIONS MURALES - SIGNALÉTIQUE - PAILLASSES			Grille de lecture
N°	Exigence	Justification - Commentaire	c		Réponse moe/amo au cetp
07.32	Fermes portes : ils sont à sélection de fermeture intégrée, les systèmes classiques ferme-portes et sélecteur sont à éviter.	Assurance de bon fonctionnement [05.12]	dst/gb	asd	
07.33	Locaux vidoir : ils sont équipés d'une paillasse avec 2 bacs incorporés, de dimensions : 30 cm de profondeur, 55 cm de longueur et 40 cm de largeur et sans évacuation de trop plein. La bonde doit être déportée par rapport au col de cygne (évite l'aérosolisation de l'eau sale de la bonde)	[15.30]	Empri	asd	
07.34	Locaux vidoir : revêtement des murs, sols et plafonds lisses, résistant à l'action de détergents ou détergents-désinfectants sans joints, si indispensable avec des joints non poreux. Protection supplémentaire des murs au-dessus des différents points d'eau. Les autres murs seront équipés d'une protection contre les chocs potentiels.	Hygiène	Empri	asd	

Cahier des Exigences Techniques Particulières

Fiche 08 FAUX PLAFONDS			Grille de lecture	
N°	Exigence	Justification - Commentaire	c	Réponse moe/amo au cetp
08.01	Plénums des faux plafonds : les éléments techniques situés en faux plafonds (boîtes de dérivation électriques, clapets CF, registres, vannes, etc.) doivent être accessibles et repérés in situ, par exemple en disposant sur les éléments de faux plafonds des pastilles de repérage ou des étiquettes type dilophane gravées.	Permettre et faciliter l'accès aux éléments dont la visite ou la maintenance doit être assurée.	dst/bo	asd
08.02	Dans les locaux à forte hygrométrie (douches, piscine, cuisines...) ils sont "100% HR" (résistant à un taux d'hygrométrie de 100% d'humidité relative).		dst/bo	asd
08.03	Ossature cachée : sont à proscrire.	Obligation de démonter une grande partie du faux plafond pour le remplacement d'un seul élément.	dst/bo	asd
08.04.01	Dans les circulations : les dalles minérales sont prosrites. Privilégier les éléments métalliques (Dalles 1200*1200 prosrites)	Fragilité et salissures suite maintenance Solidité, nettoyage	dst/bo	asd
08.04.02	Dans les circulations : si les panneaux métalliques sont retenus ils sont micro-perforés, prévoir toile anti-poussière individuelle collée en usine	Pérennité toile suite maintenance + hygiène	dst/bo	asd
08.05	Trappes en faux plafonds : dans les espaces de soins, chambres et boxes de consultations les trappes en faux plafonds sont en acier électro-zingué laqué, dim. 60*60cm minimum, condamnables à clef	Hygiène & sécurité	dst/bo	asd
08.06	Dalles minérales : privilégier les dalles 600*600 Armstrong lisse. A soumettre à validation du CHB	Facilité de maintenance et stockage & uniformiser les parc	dst/gb	d
08.07				
08.08				
08.09				
08.10				
08.11				

Fiche	09 ASCENSEURS ET APPAREILS DE LEVAGE PERMANENTS				Grille de lecture
N°	Exigence	Justification - Commentaire	c		Réponse moe/amo au cetp
09.01	Monte-malade : équiper les paliers de contact à clé prioritaires pour les brancardiers (clé KABA8/5000)	Rapidité des flux de brancardage	dst/lc	asd	
09.02	Appareils à grand trafic : la finition des cabines et des portes est de type inox gravé.	Facilité d'entretien et réduction des dégradations	dst	d	
09.03	Moteurs électriques d'élévation : ils sont à variations de fréquence sur les 3 phases.	Economies d'énergie, confort d'utilisation.	dst	asd	
09.04	Eclairage des cabines : il est assuré par des appareillages de type Led	Durabilité, économies d'énergie	dst/bo	asd	
09.05	Eclairage monte-malades : privilégier une lumière chaude 2700K afin d'éviter un éblouissement des patients en position allongée.	Eviter l'éblouissement des patients en position allongée.	dst/lc	d	
09.06	En cabine et à chaque palier, un indicateur visuel & sonore de montée ou descente sera prévu, ainsi qu'un indicateur de niveau	Réglementation accessibilité des personnes	dst	asd	
09.07	Une synthèse vocale et des boutons en braille seront prévus à chaque palier et en cabine.	Accessibilité aux handicaps sensoriels.	dst	asd	
09.08	Monte-malade et ascenseurs de personnes : les portes palières sont systématiquement équipées de cellules 3D.	Eviter les chocs sur les portes lors de la fermeture	dst/lc	asd	
09.09	Monte-charges : ils sont équipés de bouton à clés en cabine pour réserver le monte-charge portes ouvertes.	Eviter les chocs sur les portes le temps du chargement	dst/lc	asd	
09.10					
09.11					
09.12					

Fiche	10	CONTRÔLE D'ACCES - ALARME INTRUSION - VIDEOSURVEILLANCE			Grille de lecture
N°	Exigence	Justification - Commentaire	c		Réponse moe/amo au cetp
10.01.01	Contrôle d'accès : les points & modalités de contrôle doivent s'intégrer au système de contrôle existant du CHB	Déploiement et unicité du système récemment déployé.	dst/bo-ic	asd	
10.01.02	Contrôle d'accès : les contrôleurs de porte et les verrous associés sont sur alimentation secourue par batterie.	Sécurisation des accès	dst/bo-ic	asd	
10.01.03	Contrôle d'accès : en cas de verrouillage par ventouses l'alim. secourue des ventouses sera indépendante de celle du contrôleur	Sécurisation des accès	dst/bo-ic	d	
10.01.04	Contrôle d'accès : les contrôleurs sont accessibles à hauteur d'homme dans les gaines ou locaux techniques (pas en plénum, ni dans le local concerné par le contrôle d'accès)	Rapidité d'intervention + déverrouillage de la porte depuis la carte de commande si nécessaire	dst/bo-ic	asd	
10.01.05	Contrôle d'accès : le synoptique général doit être mis à jour par l'entreprise au terme de chaque modification/ajout sur la base du fichier .dwg fourni par le CHB - Prescription CCTP	Suivi des installations - Maintenance	dst/bo-ic	asd	
10.02	Alarme intrusion : privilégier la marque Honeywell type Galaxy	Uniformisation et facilité d'intervention (déjà installées sur les bâtiments CMP Perréal, UCPA, Archives, Anne Frank)	dst/lc	d	
10.03	Alarme intrusion : la centrale déclenchera un appel téléphonique vers le PCS Montimaran pour informer d'une intrusion.	Assurer le déclenchement de l'intervention en cas d'intrusion	dst/lc	asd	
10.04	Alarme intrusion : sur les sites occupés H24, il n'est pas fait usage de sirène extérieure.	Sirène intérieure + info au PCS suffisants	dst/lc	asd	
10.05.01	Alarme intrusion : les détecteurs sont à double technologie (volumétrie et hyperfréquence).		dst/bo	asd	
10.05.02	Alarme intrusion : les détecteurs ne doivent pas être orientés vers les fenêtres ou baies.		dst/bo	asd	
10.06	Alarme intrusion : la centrale a une autonomie en détection de 3 heures.		dst/bo-ic	asd	
10.07	Alarme intrusion : la protection est assurée sur les locaux sensibles et sur les circulations.		dst/bo	d	
10.08	Alarme intrusion : la programmation devra assurer : - la double détection (confirmation par une seconde détection), - le décalage dans le temps du transmetteur téléphonique (1 minute au moins). - ou installer des détecteurs tri-technologie	Eviter les déclenchements intempestifs.	dst	d	
10.09	Alarme intrusion : la mise en service des installations comprend une formation des utilisateurs et d'une formation technique (équipes de maintenance). Prescription CCTP.	Bonne utilisation puis maintenance préventive/corrective	dst/bo-ic	asd	
10.10	Vidéosurveillance : les caméras devront être compatibles avec le serveur vidéo existant du CHB de marque AVIGILON ACC7. Un certificat de compatibilité sera fourni pour chaque type de caméra.	Garantir les performances du système de vidéo surveillance du CHB	dst/Svi	asd	
10.11	Les mâts support de caméras sont implantés selon les spécifications de la fiche 13 articles 13.17	Pérennité	dst/Svi	asd	
10.12	Vidéosurveillance : fournir dans le DOE - Prescriptions CCTP : - le fichier Excel "Tableau d'adressage vidéo-surveillance R82" à jour (4 onglets) en complétant toutes les cases de chaque ligne créés. - la création ou mise à jour des plans bâtiments et extérieurs, en faisant apparaître l'implantation des caméras, les zones de couvertures des caméras, les zones couvertes, le n° de la caméra, son adresse IP afin de faciliter la maintenance et les dépannages. - les documentations techniques des matériels installés (caméras, switches, etc.) - les N° de licences installées - la dénomination et N° de certification de l'installateur. - tout documents demandés par la CNIL ou la préfecture.	Suivi de l'installation, maintenances Déclaration CNIL	dst/lc	asd	
10.13	Vidéo-surveillance : mettre à jour la cartographie sur le logiciel Avigilon - Prescriptions CCTP	Faciliter l'utilisation par le PCS	dst/lc	asd	

Fiche 10		CONTRÔLE D'ACCES - ALARME INTRUSION - VIDEOSURVEILLANCE		Grille de lecture	
N°	Exigence	Justification - Commentaire		c	Réponse moe/amo au cetp
10.14	Vidéo-surveillance : les logins, mots de passes et adresses IP sont obligatoirement fournis et imposés par le CHB sur demande préalable du responsable de l'atelier CF/cf qui confirmera auprès du service informatique. Ils ne doivent pas être changés à l'initiative des prestataires.	Faciliter la maintenance		dst/lc	asd
10.15	Vidéosurveillance : le Règlement de Consultation doit imposer un élément de preuve de l'agrément au logiciel "Avigilon ACC7"	Sécuriser l'installation lors de l'installation d'un prestataire		dst/lc	asd
10.16	Vidéosurveillance : les repères des caméras seront attribués sur la logique existante une proposition sera faite aux services techniques pour validation. Idem pour les coffrets de répartitions extérieurs.	Faciliter la maintenance		dst/lc	asd
10.17	Vidéosurveillance: les caméras positionnées à l'extérieur (hors façades bâtiments) seront alimentées depuis un coffret étanche IP54 minimum fixé à 2m50. Ce coffret recevra une fibre optique type OM4 - 6 brins et la distribution sera faite en câble Cat 6 S/FTP. Tous les câbles extérieurs seront protégés contre les UV.	Sécurisation et pérennité de l'installation Facilité de maintenance		dst/lc	asd
10.18	Contrôle d'accès : en cas de panne du CA les portes devront pouvoir être condamnées ou dé-condamnées par clé.	Mode dégradé		dst/bo	asd
10.19					
10.20					
10.21					
10.22					

Fiche	11 SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE - DESENFUMAGE				Grille de lecture
N°	Exigence	Justification - Commentaire	c		Réponse moe/amo au cetp
11.01	Tableau de report d'Exploitation (TRE) : dans les postes infirmiers et/ou salles de soins, ils sont éloignés le plus possible des report d'alarmes médicaux (appel infirmier, transport automatisé, fluides médicaux, etc...) de façon à ne pas générer de confusion auprès des équipes soignantes.	Eviter la confusion entre les alarmes Améliorer l'information et la réactivité des équipes de soins en cas de détection incendie	dst/bo	asd	
11.02	Déclencheurs manuels : ils sont de type à membrane déformable, équipés d'un capot de protection.	Limiter les déclenchements intempestifs.	dst/Svi	asd	
11.03	Repérages : les détecteurs (& DM), indicateurs d'action, trappes de désenfumage (extraction et amenées d'air neuf), Clapets Coupe-Feu & portes DAS sont numérotés avec des étiquettes (type Dymo). La numérotation doit respecter la nomenclature existante du CHB. Elle doit être validée par le CHB avant mise en oeuvre.	Faciliter les interventions de maintenance	dst/bo	asd	
11.04	Dispositifs de désenfumage commandées par CO2 pression : quatre jeux de cartouches par dispositif sont prévus au DCE : 1 pour les opérations préalables à la réception, 1 pour essai par la commission de sécurité, 1 pour la livraison et 1 en réserve.		dst/bo	d	
11.05	Ouvrants de désenfumage : ils sont de préférence manœuvrés par cartouche pneumatique à l'ouverture et à la fermeture.	Garantie de bon fonctionnement dans le temps. Maintenance limitée	dst/bo	r	
11.06	Locaux de rangements stockant des encombrants (tables, containers, chaises, sonorisation...) : ils voient leurs portes équipées de ventouses DAS reliées au Système d'alarme incendie.	Eviter l'apparition de "coins en bois" dans le bâtiments sur les portes coupe-feu.[00]	dst	d	
11.07	Ouvrants de désenfumage : ceux en position basse (AEN) doivent être protégés par des grilles indémontables sans un outil spécifique.	Prévention des chutes et/ou des évasions	dst/bo	asd	
11.08	Gaines de désenfumage (restructuration) : les gaines de DF existantes doivent être retraitées (D°CF/PF) pour respecter les exigences de la réglementation en vigueur.	Respect réglementation et prévention surcoûts	dst/bo	asd	
11.09.01	Clapets coupe-feu : ils doivent être facilement accessibles,	Faciliter les maintenances et essais	dst/pr-bo	asd	
11.09.02	Clapets coupe-feu : ils sont motorisés avec réarmement à distance.	Faciliter les maintenances et essais	dst/pr-bo	asd	
11.09.03	Clapets coupe-feu : la commande de réarmement est placée dans une gaine technique à hauteur d'homme.	Faciliter les maintenances et essais	dst/pr-bo	asd	
11.10	Locaux à fort passage : leur porte sont équipées d'une ventouse asservie au SSI et d'un bouton poussoir de décondamnation.	Eviter les cales en bois	dst/lf	d	
11.11	Extincteurs : un tableau récapitulatif des types d'extincteurs et de leurs positions sera intégré dans le DOE.	Faciliter les maintenances Connaitre l'évolution du parc	dst/svi	asd	
11.12					
11.13					
11.14					
11.15					

Fiche	12	REVETEMENTS DE SOLS			Grille de lecture
N°	Exigence	Justification - Commentaire	c		Réponse moe/amo au cetp
12.01	Revêtements de sols PVC : les rives des sont traitées par une remontée en plinthe du matériau en sol + profil d'arrêt aux formes arrondis.	Facilité & efficacité de nettoyage. Minimise les dépôt de poussière Dérogeable pour certains secteurs administratifs	dst/bo	d	
12.02	Joint de dilatation : le traitement des joints de dilatation pour les jonctions sols souples/sols souples est réalisé par un profilé de type Dinasol Dina-PES1 de chez Dinac ou strictement équivalent. Cette prescription concerne seulement les circulations et locaux à usage courant (hors locaux techniques).	Pérennité.	dst/bo	asd	
12.03	Barres de seuil :au droit des portes de salles de bains une barre de seuil spécifique sol pvc au niveau de la porte de douches forme un petit relevé.	Eviter les écoulement d'eau dans les chambres	dst/sv	asd	
12.04	Barres de seuils : elles sont vissées et non collées.	Pérennité	dst/bo	asd	
12.05	Création Sde dans l'existant : prévoir décaissement (2m ²) sur 2cm de la dalle pour réalisation formes de pente	Eviter contre-pente et problèmes d'écoulement des eaux Dérogeable seulement si contrainte structurelle	dst/sv	d	
12.06	Revêtements de sols PVC : les pièces de moins d'un 1m ² sont proscrites. 	Pérennité	dst/bo	asd	
12.07					
12.08					
12.09					
12.10					

Cahier des Exigences Techniques Particulières

Fiche 13 ELECTRICITE CFO/cfa				Grille de lecture	
N°	Exigence	Justification - Commentaire	c	d	Réponse moe/amo au cctp
13.01	Eclairages extérieurs : les encastrés de sol sont de type LED. Les luminaires équipés d'une alimentation par platine devront avoir cette dernière en externe (c'est à dire dans une armoire électrique et non intégrée au luminaire). Leurs indices de protections seront IP67, IK10, face inox et vis inox 316.	Les autres type étant trop sensible aux chocs et à l'humidité.	dst/bo&lc	d	
13.02					
13.03.01	Eclairages extérieurs : ils sont pilotés par horloge astronomique (raccordement sur le pilotage existant lorsque c'est le cas).	Gestion auto. des changements d'heures	dst/bo&lc	asd	
13.03.02	Eclairages extérieurs : les bornes basses sont proscrites.	Prévention dégradation	dst/bo&lc	asd	
13.03.03	Eclairages extérieurs : ils sont de préférences réalisés par des mâts de 3,50m.	Prévention dégradation + facilité maintien.	dst/bo&lc	asd	
13.03.04	Eclairages extérieurs : les sources lumineuses sont de type LEDs.	Gestion énergie	dst/bo&lc	asd	
13.04.01	Boîtes de dérivation : elles sont implantées dans les plénums des circulations.	Maintenance sans entrer dans les chambres	dst/bo&lc	asd	
13.04.02	Boîtes de dérivation : elles sont fixées latéralement sur les chemins de câbles ou en imposte des portes des locaux.	Facilité accès & Maintenance	dst/bo&lc	asd	
13.04.03	Boîtes de dérivation : elles sont repérées au feutre indélébile avec le numéro de la ligne et le libellé du TD (ex : ECL 18 - TD-1 ou PC 06 - TGBT)	Facilité accès & Maintenance	dst/bo&lc	asd	
13.05.01	Eclairage de sécurité : les blocs Autonomes sont autotestables "Sati", adressables, télécommandés, et les sources lumineuses sont exclusivement LEDs.	Télemaintenance et économie d'énergie	dst	asd	
13.05.02	Eclairage de sécurité : marque & type compatibles avec superviseur URAvision du CHB.	Télemaintenance	dst	asd	
13.05.03	Eclairage de sécurité : les blocs sont numérotés conjointement avec l'entreprise et le CHB sur plan d'implantation. Ce travail sera fait lors d'un RdV avec les services techniques du CHB et à partir de tranches d'adressages fournies par le CHB.	Rigueur de la numérotation des BAES	dst	asd	
13.05.04	Eclairage de sécurité : un tableau excel sera complété en renseignant les différents colonnes, (N° de bloc, zones, étage, précision géographique, etc) demander le détail au responsable d'atelier électricité. Un exemple sera communiqué.	Rigueur de la numérotation des BAES	dst	asd	
13.05.05	Eclairage de sécurité : chaque bloc est étiqueté avec son numéro, l'étiquette est fixée sur un support type dilophane, et collé sur le mur.	Faciliter la maintenance	dst	asd	
13.05.06	Eclairage de sécurité : la passerelle IP est disposée dans les tableaux électriques, et sera reliée au réseau informatique par l'intermédiaire d'une prise réseau posée à côté de l'armoire et correctement identifiée.	Faciliter la maintenance	dst	asd	
13.05.07	Eclairage de sécurité : un synoptique de l'installation des BAES est fourni lors de la réponse à la consultation, en faisant apparaître les différents éléments (module IP, répéteurs) sur les différentes zones du projet.	Faciliter la maintenance	dst	asd	
13.05.08	Eclairage de sécurité : le DOE comprend les plans d'implantation des blocs avec leur numérotation. Un calque spécifique "BAES" est créé sur le plan autocad.	Faciliter la maintenance	dst	asd	
13.05.09	Eclairage de sécurité (restructuration) : lors du chantier, les BAES déposés seront supprimés du programme UraVission par le CHB sur informations du prestataire.	Faciliter la maintenance	dst	asd	

Cahier des Exigences Techniques Particulières

Fiche 13 ELECTRICITE CFO/cfa				Grille de lecture	
N°	Exigence	Justification - Commentaire		c	Réponse moe/amo au cctp
13.05.10	Eclairage de sécurité (restructuration) : un tableau excel extrait d'UraVision fourni par le CHB sera complété par le prestataire avec les modifications à apporter. Après vérification du tableau par le CHB, celui-ci sera importé par un technicien du CHB dans le logiciel URAVision (sur RdV).	Rigueur de la numérotation des BAES		dst	asd
13.05.11	Eclairage de sécurité (travaux neufs) : la programmation est à la charge du prestataire et effectuée depuis le PC du CHB sur logiciel UraVision et sur RdV. (création et paramétrage du nouveau site, import des données et essais)	Rigueur de la numérotation des BAES		dst	asd
13.06.01	Appels infirmiers : dans les sanitaires les boutons d'appel sont implantés devant les épaules du patient assis sur la cuvette.	Ergonomie		dst/bo-ic	asd
13.06.02	Appels infirmiers : dans les sanitaires et Sde les boutons d'appel sont IP66.	Etanchéité à l'eau		dst/bo-ic	asd
13.07.01	Télévision : dans les chambres, prévoir 1 prise coaxiale + 1 PCF + 1 RJ45 par poste TV	Préparation passage full IP		dst	d
13.07.02	Télévision : dans les chambres patient, prévoir 1 poste TV par lit (donc 2 TVs dans chambres doubles en secteurs MCO & SSR.	Politique institutionnelle Dérogeable si équipement des chambres par Terminaux Multi Média		dst	d
13.08	Eclairage cages d'escaliers: les luminaires sont implantés au droit des paliers (éviter l'implantation au droit des volées).	Accessibilité pour maintenance		dst/bo	asd
13.09	Les appareillages intégrés en faux plafonds devront pouvoir être déposés sans déposer les éléments constitutifs du faux plafonds (sauf intégration dans dalles 60x60 ou 60x120). L'arrimage au bâti sera réalisé par des dispositifs avec filin acier type "gripple" ou équivalent y compris pour les appareils de poids inférieure à 200g.	Faciliter la maintenance		dst/bo-ic- svi	asd asd
13.10	Boitiers de Commande Manuelle pour Issues de Secours (vert) : ils sont de type Legrand réf. 138023, ou équivalent avec clé en demi-lune.	Fiabilité et uniformisation du parc		dst/lc	asd
13.11.01	Tableaux électriques : tous les câbles sont branchés sur borniers à vis, positionnés en partie haute du tableau.	Gain de temps lors d'interventions		dst/lc	asd
13.11.02	Tableaux électriques : le schéma électrique de l'armoire sera posé dans un porte-documents installé à proximité de l'armoire et fixé par vis (collage proscrit)	Pérenité des installations Facilité de maintenance		dst/lc	asd
13.11.03	Tableaux électriques : les repères des éléments modulaires sont apposés sur les couvercles des goulottes.	Gain de temps lors d'interventions		dst/lc	asd
13.11.04	Tableaux électriques : les couvercles de goulottes seront repérés par des pastilles de différentes couleurs pour éviter les inversions.	Gain de temps lors d'interventions		dst/lc	asd
13.11.05	Tableaux électriques normal/secours : ils sont de type châssis métalliques, équipés de rails DIN symétriques et de goulottes type Lina ou équivalent.	Praticité et uniformisation du parc Dérogation possible selon règlement de sécurité dans ERP		dst/lc	d
13.11.06	Tableaux électriques normal/secours : une réserve de 30% sera respectée non seulement pour des emplacements de futurs disjoncteurs mais aussi pour l'emplacement des borniers, des jeux de barres, des répartiteurs, des goulottes et équipés de rails DIN.	Gain de temps lors d'interventions		dst/lc	asd
13.11.07	Tableaux électriques normal/secours : le câblage interne du tableau est fait avec du fil souple et montés avec embouts. Les couleurs des fils de phase sont différents pour chacune des 3 phases.	Gain de temps lors d'interventions		dst/lc	asd
13.11.08	Tableaux électriques normal/secours : les numéros de départs sont également reportés sur les fils de neutre amont-aval et jusqu'en amont du bornier (la phase 1 pour les départs en tri.), sur les repères du tableau et sur les schémas.	Gain de temps lors d'interventions		dst/lc	asd

Fiche		13 ELECTRICITE CFO/cfa				Grille de lecture	
N°	Exigence	Justification - Commentaire		c	Réponse moe/amo au cetp		
13.11.09	Tableaux électriques normal/secours : un général différentiel 30mA tétra-polaire alimente au maximum 3 départs monophasés.	Gain de temps lors d'interventions Eviter les disjonctions intempestives		dst/lc	asd		
13.11.10	Tableaux électriques normal/secours : tous les éléments sont accessibles pour être remplacés en action corrective.	Gain de temps lors d'interventions		dst/lc	asd		
13.11.11	Tableaux électriques normal/secours : tous les disjoncteurs, interrupteurs contacteurs, etc. sont estampillés CE et NF.	Filiation avec produits NF		dst/lc	asd		
13.11.12	Tableaux électriques normal/secours : les étiquettes en dilophane gravé sont de couleur blanche avec inscriptions en noir.	Uniformisation du parc		dst/lc	asd		
13.11.13	Tableaux électriques normal/secours : le synoptique courants forts sera complété (restructuration) ou à défaut sera créé sur l'architecture imposée par le CHB.	Facilitation de la maintenance		dst/lc	asd		
13.11.14	Tableaux ondulés : l'architecture sera identique au tableau normal, les répartiteurs sont de type "Schneider Distribloc" ou équivalent afin de pouvoir ajouter des départs sans coupure de l'armoire.	Continuité de service		dst/lc	asd		
13.11.15	Tableaux ondulés : les étiquettes en dilophane gravé sont de couleur bleue avec inscriptions en blanc.	Uniformisation du parc		dst/lc	asd		
13.12	Consignations électriques dans les locaux existants du CHB : elles sont à la charge du centre hospitalier et sont effectuées par les agents des services techniques en présence du prestataire, uniquement sur rendez-vous.	Continuité et sécurité de fonctionnement		dst/lc	asd		
13.13	Prises RJ45 réseau VDI : elles sont munies d'un capot plastique transparent permettant de protéger l'étiquette de repérage.	Prévention de l'effacement du texte suite passage fréquents de produits de nettoyage /désinfection.		dst/lc	asd		
13.14	Détecteurs de présence ou de mouvement : les sanitaires, couloirs, escaliers, vestiaires et autres locaux à occupation temporaires ont leur circuits lumière commandés par détection à sécurité positive (allumage des luminaires en cas de défaillance du détecteur). Un poussoir permettra l'extinction si l'éclairage artificiel n'est pas nécessaire.	Assurer une continuité de fonctionnement		dst/lc	asd		
13.15	Parafoudres : ils seront de type embrochables.	Facilité de maintenance .		dst	asd		
13.16	Transformateur HT/BT : en cas d'installation de transformateurs secs une attention particulière sera apportée par le concepteur à la ventilation du local. Afin de maintenir la t° conseillée par le constructeur du matériel (disjoncteurs, dispositifs électroniques, etc.)	Pérennité.		dst/bo/lc	asd		
13.17.01	Candélabres : dans les parkings et les zones de stationnement les candélabres implantés en fond de place de stationnement sont à une distance minimale de 1,1m de la bordure d'arrêt de roue. Et sont de préférence implantés dans l'axe des lignes de marquage au sol.	Pérennité.		dst/Svi	d		

Fiche 13 ELECTRICITE CFO/cfa				Grille de lecture	
N°	Exigence	Justification - Commentaire		c	Réponse moe/amo au cetp
13.17.02	<p>Candélabres : en cas d'impossibilité du respect des dispositions précédentes, ils sont équipés d'arceaux de protection en tube acier galvanisé de Ø76.</p> 	Pérennité.		dst/Svi	asd
13.17.03	Les candélabres sont implantés à distance des arbres (2 mètres minimum et en fonction de l'essence)	Evite de faire ombre une fois l'arbre devenu adulte		dst	asd
13.18	Baie SRI : elles sont alimentées par 2 sources dédiées: 1 source "ondulée" et une source "normale"	Continuité et sécurité de fonctionnement		dst/svi	asd
13.19	Locaux de services électriques (Transformateur, GE, onduleur, TGBT, etc.) : ils sont équipés d'un bloc d'éclairage de sécurité d'ambiance positionné au droit des équipements et d'une prise RJ45 pour un téléphone. (BAPI)	Facilité les interventions de maintenances correctives Sécurité des intervenants		dst/svi	asd
13.20	Paratonnerres : les points de contrôle des Pointes à dispositif d'Amorçage sont compatible avec le testeur TPiXA de chez ORW-ELS.	Uniformisation du parc		dst/svi	asd
13.21	Fibres optiques : elles sont repérées par une étiquette durable sur tout leur cheminement à minima dans toutes les chambres de tirage et à chaque changement de direction.	Facilité les interventions de maintenances correctives		dst/lc	asd
13.22	Chemins de câbles : ils posséderont une réserve de place disponible en fin de chantier de 30%.	Evolutions des installations		dst/lc	asd
13.23	Eclairage intérieur : les sources lumineuse seront exclusivement de type LED.	Economie d'Energie		dst/lc	asd
13.24	Tableaux électriques normal/secours: pour les armoires des services de soins une coupure général secondaire sur le jeu de barre principal permettra de couper 50% de l'armoire.	Evolutions des installations Faciliter la maintenance		dst/lc	asd
13.25	Alimentation ventilo-convecteur : le nombre d'appareil sur un circuit est limité à 7 appareils.	Faciliter la maintenance		dst/fl	asd
13.26	Escaliers encloués : prévoir une prise de courant à chaque palier.	Faciliter la maintenance		dst/bo	d
13.27	Locaux techniques : les détecteurs de présence ou de mouvements sont à proscrire, préférer les commandes manuelles.	Faciliter la maintenance		dst/svi	asd
13.28	Locaux vidoir : ils seront équipés d'un éclairage d'ambiance et d'un éclairage ponctuel au-dessus des bacs de nettoyage	Conditions de travail		Empri	asd
13.29	Locaux entretien : ils sont équipés d'une prise de courant sur circuit spécialisé pour la recharge de l'auto-laveuse			Empri	asd
13.30	Poste de travail : lorsqu'ils sont encastré de boîte d'encastrement 6 modules minimum (1 RJ, 3 PC, 2 Obturateurs (réserve))	Faciliter l'évolution des installations		dst/sv	asd

Fiche	13	ELECTRICITE CFO/cfa			Grille de lecture
N°	Exigence	Justification - Commentaire	c		Réponse moe/amo au cetp
13.31	Télévision (Ecran) dans les espaces d'accueils et attentes : prévoir 2PC + 2RJ par écran.	Possibilité de diffusion de message	dst/svi	d	
13.32					
13.33					
13.34					
13.35					

Fiche 14 ENERGIES - CVC		Justification - Commentaire	Grille de lecture	
N°	Exigence		c	Réponse moe/amo au cetp
14.01.01	Prévoir dans la mission de Moe, en phase APS ou APD, la production d'un Simulation Thermique Dynamique.	Donner à la maîtrise d'ouvrage	dst	asd
14.01.02	Cette étude fera ressortir les propositions de choix énergétiques, l'investissement envisagé (matériel, installations et branchements), les consommations prévisionnelles par type d'usage (ECS, plancher chauffant, circuits radiateurs, CTA....), les frais d'exploitation en découlant (maintenances préventives et curatives), les frais de consommation (abonnements et fluides), la durée de vie des équipements et les retours sur investissements attendus pour les énergies renouvelables.	Des indicateurs pour un choix définitif en terme de choix énergétique en jugeant notamment le coût global des solutions proposées.	dst/bo	asd
14.02.01	CTAs, caissons d'extraction, etc. : ils sont facilement accessibles (idéalement dans des locaux de plain-pied ou des locaux techniques en terrasse facilement accessibles et sécurisés).		dst	asd
14.02.02	CTAs, caissons d'extraction, etc. : ils disposent de dégagements suffisants permettant leur maintenance aisée (remplacement des filtres notamment).		dst	asd
14.03	Toutes les canalisations sont équipées de colliers de fixation isophoniques.	Confort acoustique. [15.13]	dst	asd
14.04	Installations de climatisation type VRV, DRV... : l'installateur mettra à disposition du CHB la GTC du fabricant et intégrera le report du suivi des températures et de l'état de fonctionnement vers la GTB du CHB (uniquement lecture).	Fiabiliser les installations. Exploitation et maintenance plus efficiente.	dst/cr	asd
14.05.01	Vannes d'équilibrage : en chaufferie elles sont de marques TA.	Mallette d'équilibrage TA DST?	dst/bo	asd
14.05.02	Vannes d'équilibrage : les valeurs du réglage, après équilibrage, sont notifiées sur une plaque signalétique inaltérable. La plaque signalétique est attachée à la vanne d'équilibrage.	Exploitation et maintenance plus efficiente.	dst/cr	asd
14.05.03	Vannes d'équilibrage : dans le cas d'un choix différent de la part de la maîtrise d'œuvre, l'opération comprendra l'acquisition des outils de lecture et de réglage de ces équilibrages.	Permettre l'équilibrage ultérieur.	dst	asd
14.06	Vannes d'équilibrage : les terminaux sur les circuits d'une puissance supérieure à 30 kW ou à distribution complexe reçoivent des vannes d'équilibrage (type TA) débimétriques intégral mesurable avec mallette adaptée.	Pérennisation des équilibrages, même après démontage des radiateurs.	dst/FL	asd
14.07	Robinets thermostatiques : sur les radiateurs ils doivent pouvoir être bloqués à la température choisie par les services maintenance (de 6 à 20°C). Le ressort des robinets thermostatiques doit être en inox.	Eviter les manœuvres parasites de la part des utilisateurs. Ressort inox plus pérenne et évite les grippages.	dst	asd
14.08	Distribution de l'EC (réseaux de distribution de chauffage) : elle est réalisée en tube acier T3 ou T10 (sans soudure), suivant norme EN-10216 et EN-10217 et dans la limite des diamètres disponibles.	Pérennité. Facilité de mise en œuvre	dst/cr	asd
14.09.01	Départ hydraulique : deux pompes simple en parallèle et hydrauliquement séparable (vannes d'isolement), pas de pompe double.	Exploitation et maintenance plus efficiente.	dst/cr	asd
14.09.02	Départ hydraulique : les pompes sont à redémarrage automatique.	Exploitation et maintenance plus efficiente.	dst/cr	asd
14.10	Filtres : le titulaire du lot CVC mettra à jour le fichier de suivi des filtres (UI/CTA) du CHB au format .xls lors de la remise de ses DOEs pour son lot. Si le fichier n'est pas dans le DCE, le titulaire du lot CVC devra en faire la demande à la maîtrise d'œuvre. L'ensemble des colonnes devront être renseignées (zone, type, dimension, etc.)	Maitriser l'évolution ou la rénovation des installations techniques avec un mécanisme de filtration	dst/cr	asd
14.11.01	Local chaufferie : s'il donne directement sur l'extérieur, la porte est métallique.	Choix Mo (dérogeable sur prescriptions ABF)	dst	asd
14.11.02	Local chaufferie : le sol, le plafond et les murs sont au minimum peints (anti poussière).	Lutte anti poussière en chaufferie	dst	asd
14.11.03	Local chaufferie : le plafond CF est obtenu par d'autres systèmes que du flocage.	Lutte anti poussière en chaufferie	dst	asd
14.11.04	Local chaufferie : un synoptique inaltérable des installations (plastifié, alu dibond) est placé sous verre ou plexiglas, fixé au mur. Dimensions minimales : A2 à adapter à la taille de l'installation et permettant une lecture facilitée (y compris pour la nomenclature).	Faciliter la "lecture" de l'installation par le personnel de maintenance.	dst/cr	asd

Fiche 14 ENERGIES - CVC		Justification - Commentaire	Grille de lecture	
N°	Exigence		c	Réponse moe/amo au cetp
14.11.05	Local chaufferie : en lien avec le synoptique, tous les éléments techniques, circuits, vannes ou organes fonctionnels seront convenablement repérés par des étiquettes solidement fixées et portant des caractères indélébiles. Les canalisations porteront les couleurs conventionnelles de repérage.	Faciliter l'exploitation et la maintenance (Notice, procédure, exploitation, maintenance...etc)	dst/cr	asd
14.12	Ballons de production d'ECS : ils disposent d'une trappe de visite, d'une purge en point bas, d'une vanne de vidange et d'un équipement de disconnection sur cette purge.	Accessibilité pour détartrage, prévention légionnelle.	dst	asd
14.13	Réseaux d'EC : la dilatation est absorbée par des bras d'équerre ou lyres de dilatation. Compensateurs de dilatation à prohiber.	Pas d'entretien et durée de vie identique au réseau	dst/cr	asd
14.14	Canalisations de distribution en faux plafonds : les réseaux d'ECS et les boucles programmables sont à calorifuger.	Eviter les condensations et favorise les économies d'énergie. [15.03]	dst	asd
14.15	Conduits aérauliques rigides : des trappes type metu sont disposées sur les conduits à raison d'une trappe par section droite de 15 m au minimum.	Accessibilité pour nettoyage.	dst	asd
14.16	CTAs, batteries chaudes et autres appareillages de chauffage-ventilation à filtre ou batteries : ils disposent d'un système de mesure d'empoussièrement par pressostat d'encrassement amont et aval, et d'un report d'information et d'une possibilité réglage et d'affichage de la valeur constructeur.	Maintenance corrective de nettoyage des filtres et batteries.	dst/cr&fl	asd
14.17	Les CTAs, batteries chaudes et autres appareillages de chauffage-ventilation à filtre ou batteries sont livrés avec un jeu de filtres neufs. Rapport avec photos des filtres avant et après+ photos des batteries avant et après chantier (soufflage, reprise & récupération).	Préserver les équipements (moteurs, batteries, etc.)	dst/cr	asd
14.18	Robinets de radiateurs : ils sont réparables par le resserrage ou le remplacement du presse-étoupe (pas de robinet à simple joint torique).	Réparation de ces organes (fuites) sans purger l'installation.	dst	asd
14.19	Vannes à boisseau : elles sont réparables par le resserrage ou le remplacement du presse-étoupe (pas de robinet à simple joint torique).	Réparation de ces organes (fuites) sans purger l'installation.	dst	asd
14.20.01	Panneaux solaires : ils doivent être disposés de façon à ne pas être visibles du sol.	Protection anti-vandalisme.	dst	d
14.20.02	Panneaux solaires : leur emplacement est judicieusement choisi pour à la fois faciliter la maintenance et empêcher tout contact avec le public.	Protection anti-vandalisme.	dst	asd
14.21	Alimentation en eau de la chaufferie : si la pression de service du réseau est supérieure à 3 bars, il sera mis en place un réducteur de pression. Un disconnecteur sera mis en œuvre, isolé par deux vannes à boisseau. Ce disconnecteur doit être contrôlable. Le raccordement à l'égout est fait par un dispositif de type entonnoir permettant son contrôle.		dst	d
14.22	Thermomètres de contrôle : ils sont de type "doigt de gant". Pas de thermomètre de contact.		dst	asd
14.23	Circuits hydrauliques : ils sont tous munis de purge de vidange en point bas avec bouchon, et de purge d'air en point haut. Purgeurs de type automatique.		dst/cr	asd
14.24	Calorifugeages des réseaux : ils seront réalisés par des coquilles de laine (roche ou verre ou chanvre, etc.). Les coquilles seront systématiquement revêtues d'habillage.		dst	asd
14.25				
14.26	Diffuseurs de soufflages : dans les chambres et boxes de soins ils sont placés le plus loin possible du corps du patient alité.	Confort (prévention des sensations de froid provoquées par les flux d'air)	dst/bo	asd
14.27				

Fiche 14 ENERGIES - CVC				Grille de lecture	
N°	Exigence	Justification - Commentaire	c		Réponse moe/amo au cetp
14.28	Réseaux aérauliques de distribution : dans les volumes chauffés/climatisés ou seulement rafraichis ils sont obligatoirement isolés.	Eviter le phénomène de condensation en été. Préserver les températures de soufflage. Optimisation consommations.	dst/cr	asd	
14.29	Dimensionnement des équipements de CVC (restructuration) : il devra tenir compte des régimes réduits réalisés pour chaque SS et départ. Le MO transmettra l'analyse fonctionnelle avec les différents réduits.	Eviter des sous dimensionnements.	dst/cr	asd	
14.30	Dimensionnement des équipements de CVC (restructuration) : il devra tenir compte des régimes d'eau réels des différentes productions. Le MO transmettra les différentes températures de départ et de retour.	Eviter des sous dimensionnements.	dst/cr	asd	
14.31	Salle interventionnelle à partir de l'iso 7: les équipements de traitement d'air sont dimensionnés pour des conditions extérieures de 38°C et 90%HR.	Rendre les conditions acceptables pour les praticiens (maitrise de l'HR intérieure). Permettre une déshumidification de l'air avec des temps tropicaux	dst/cr	asd	
14.32	CTAs : elles sont équipées de deux moteurs en parallèles. Chaque moteur devra pouvoir assurer 80% du débit maximum. Dérogation possible en dehors des salles interventionnelles	Faciliter l'exploitation et la maintenance. Assurer un renouvellement d'air permanent et permettre un fonctionnement continu des CTAs	dst/cr	d	
14.33.01	Gestion technique du bâtiment (GTB) : prévoir une phase d'exploitation avec un point d'étape, 4 mois après la réception. Le point d'étape permettra de modifier ou d'amender l'interface avec le REX utilisateur.	Faciliter l'exploitation et la maintenance	dst/cr	asd	
14.33.02	Gestion technique du bâtiment (GTB) : l'entreprise devra présenter les images graphiques en phase travaux pour une validation du MO	Confirmer la pertinence de la GTC	dst/cr	asd	
14.34	Bouches aérauliques de reprise : elles sont dissociées entre l'extraction d'air hygiénique et le traitement d'air (pas de bouche commune)	Eviter une gestion des flux problématique	dst/cr	asd	
14.35	Réseaux change over : à proscrire.	Faciliter la maintenance curative et sécuriser l'installation	dst/fl	asd	
14.36	Bouches d'aspiration : elles sont de type 600/600 avec porte filtre.	Facilite la maintenance et uniformiser la filtration	dst/fl	asd	
14.37	Diffuseur de soufflage : ils sont avec plénum isolé pour éviter la condensation.	Hygiène	dst/fl	asd	
14.38	Emetteurs terminaux : ils sont asservis à un ou des contacts de feuillure pour arrêt sur ouverture de la ou des fenêtres du local concerné.	Economie d'énergie	dst/fl	asd	
14.39	Evacuation des condensats : elles sont gravitaires sauf lorsque la configuration des locaux existants ne le permet pas.	Faciliter la maintenance	dst/fl	d	
14.40	Gaines émetteurs terminaux : les longueurs de gaines sont optimisées et réduites au strict minimum pour les émetteurs en plénum de faux-plafond.	Amélioration la durée de vie du matériel	dst/fl	asd	
14.41	Vannes eau glacée : elles sont isolées par des coquilles (constructeur ou équivalent) + Manœuvre en PVC.	Eviter la condensation et protéger les réseaux	dst/fl	asd	
14.42	Equilibrage des réseaux hydraulique et aéraulique : un rapport devra être fournis par l'installateur dans le DOE et un contrôle contradictoire lors de la mise en service sera organisé avec un technicien du CHB.	Faciliter la conduite des installations et les dépannages	dst/fl	asd	
14.43	Ventilo-convecteurs : le calcul de dimensionnement est réalisé sur la vitesse moyenne.	Augmentation de la durée de vie du matériel Confort acoustique	dst/fl	asd	
14.44	Les équipements techniques de CVC sont installés en intégrant le débattement et la manœuvrabilité nécessaires à l'ensemble des opérations de maintenance préventive ou curative.	Faciliter la maintenance	dst/fl	asd	



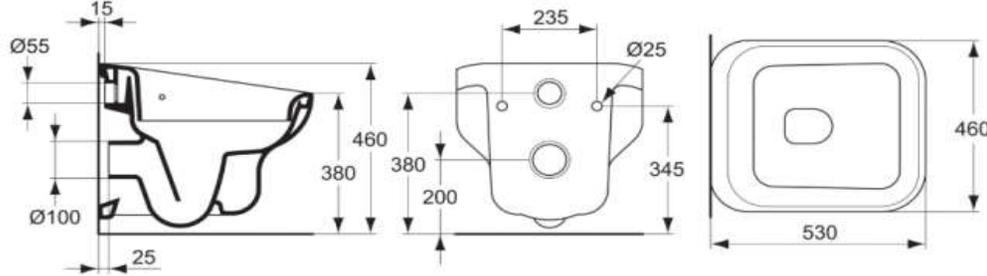
Fiche 14 ENERGIES - CVC		Justification - Commentaire	Grille de lecture	
N°	Exigence		c	Réponse moe/amo au cetp
14.45	Trappe de visite sur réseau aéraulique : elles figureront sur les plans DOE	Faciliter la maintenance	dst/fl	asd
14.46	Grilles de reprise avec filtre : elles sont de type modulaire 60x60cm pour faux-plafond démontable. Elles sont dans tous les cas démontables pour assurer la maintenance et le nettoyage des réseaux. Elles sont de type résille, maille 15x15 droite avec porte filtre, filtre 60x60 et plénum de raccordement.	Pérennité des installations	dst/bo	asd
14.47	Vannes d'isolement EC&EG : elles sont couplées à une vanne de purge bouchonnée. Dérogation possible en fonction du diamètre.	Faciliter la maintenance Faciliter les travaux d'un zone identifiée et	dst/cr	d
14.48	Automates GTC : ils sont équipés d'une dérogation physique sur l'automate.	Permettre le pilotage de l'installation en cas de panne de la supervision	dst/cr	asd
14.49	Plan de comptage : lors de restructuration ou de travaux neuf la Moe proposera en phase APD un plan de comptage au M.O	Permettre de suivre la performance énergétique de la zone concernée (décret tertiaire)	dst/cr	asd
14.50	Sous-station EC (restructuration ou création) : la Moe proposera des solutions techniques (distribution, émission et régulation) compatibles avec le débit variable.	Valoriser la chaufferie à débit variable	dst/cr	asd
14.51	Réseaux EC ou EG (restructuration) : la Moe justifiera la protection prévue contre le risque électrolyse (métaux différents)	Pérennité des installations	dst/cr	asd
14.52	Locaux vidoir : ils sont équipés d'un ventilation mécanique largement dimensionnée avec un taux de renouvellement d'air de 6 volumes/h	Hygiène	Empri	asd
14.53	Locaux entretien : ils sont équipés d'un ventilation mécanique largement dimensionnée avec un taux de renouvellement d'air de 6 volumes/h et un niveau de bruit inférieur à 35db	Hygiène	Empri	asd
14.54	Salles de réunion : elles sont équipées de systèmes indépendants pour la production et la diffusion de froid.	Gestion efficace du confort en intersaisons ou de forte occupation	dst/cr	asd
14.55	CTAs : l'alarme du DAD sera reportée via la GTC au PC Sécurité en alarme de 1er niveau (pour une levée de doute et réarmement par le PC sécurité)	Sécurité des installations	dstcr	asd
14.56				
14.57				
14.58				
14.59				
14.60				
14.61				

Fiche 15 PLOMBERIE - SANITAIRES				Grille de lecture	
N°	Exigence	Justification - Commentaire	c		Réponse moe/amo au cetp
15.01.01	WC : les cuvettes sont en porcelaine vitrifiée suspendue avec réservoir type bâti-support autoportant sans bride, NF et solidement fixé au sol (6 points de fixation minimum) et en tête de châssis.	Durabilité, entretien,	dst/cr	asd	
15.01.02	WCs : les abattants double sont en plastique massif avec un minimum d'aspérité.	Durabilité, entretien	dst/cr	asd	
15.01.03	WCs : les cuvettes rallongées pour PMR sont à éviter.	Durabilité, entretien	dst/cr	d	
15.01.04	WCs : les réservoirs des chasses d'eau sont de capacité 3L (petit débit) et 6L (grand débit).	Economies d'eau & hygiène	dst/cr	asd	
15.02	Canalisations de distribution (EF & ECS) : celles situées en plénum de faux plafonds, coffres, soffites, gaines techniques ou habillages sont à calorifuger.	Eviter les condensations et favoriser les économies d'énergie. [14.14] Prévention risque légionnelles	dst/cr	asd	
15.03.01	Pompes de relevage : elles sont de type "toutes eaux" et équipées de clapets anti-retour, et sont de préférence à dégrilleurs et colonne de guidage inox.		dst	asd	
15.03.02	Pompes de relevage : elles sont de préférence à dégrilleurs et colonne de guidage inox.		dst	d	
15.04	Chauffe-eau électriques : les résistances sont de technologie stéatite (résistance sans contact avec l'eau).	Limitation de l'entartrage	dst	asd	
15.05.01	Colonne ECS, EF et Bouclage : chaque départ de colonne sera équipé d'une vanne d'arrêt et d'une purge bouchonnée.	Permettre des actions curatives en cas de présence légionnelle	dst/cr	asd	
15.05.02	Colonne Bouclage : chaque retour de colonne sera équipé d'une vanne d'équilibrage et d'une vanne d'arrêt.	Permettre des actions curatives en cas de présence légionnelle	dst/cr	asd	
15.06	Bouchons et tampons de visite : ils sont disposés sur les canalisations EU et EV.	Facilite les curages	dst	asd	
15.07.01	Vannes : une vanne de fermeture générale sera présente à l'intérieur de chaque bâtiment. (sous réserve de l'absence de piquage entre la fosse AEP avec disconnecteur et la vanne de fermeture générale)		dst	asd	
15.07.02	Vannes : une vanne de barrage et de purge intérieure sera présente sur tous les robinets extérieurs.		dst	asd	
15.07.03	Vannes : chaque départ de secteur extérieur sera muni d'une vanne de barrage.		dst	asd	
15.08.01	RIA: Purge à prévoir en pieds de chaque colonne	Contrôle pression réseau	dst/bo&cr	asd	
15.08.02	RIA : pour chaque colonne, un manomètre à 3 voies équipé d'un robinet de purge doit être installé juste en amont du robinet d'arrêt du RIA le plus défavorisé hydrauliquement.	Contrôle pression réseau	dst/bo&cr	asd	
15.08.03	RIA : tous en matériels aluminium interdits, laiton obligatoire (bouchon et prise en charge)	REX 2023	dst/bo&cr	asd	
15.09.01	Piquages EF & ECS : un clapet anti-retour est systématiquement posé sur les piquages des colonnes montantes.	Prévention risque légionnelles	dst/bo&fl &cr	asd	
15.09.02	Clapets anti-retour : ils sont de type EA contrôlable marqué ACS (attestation de conformité sanitaire) et NF.		dst/bo&fl &cr	asd	
15.09.03	Clapets anti-retour : ils sont démontables et placés entre 2 vannes d'isolement pour permettre leur démontage.		dst/bo&fl &cr	asd	
15.09.04	Clapets anti-retour : le corps et les bouchons sont en laiton (matériaux plastiques interdits).		dst/bo&fl &cr	asd	
15.09.05	Robinetteries : elles sont toutes équipées d'un clapet anti-retour externe, même si elle intègrent un clapet interne		dst/bo&fl &cr	asd	
15.10	Réseaux EU et EV : les culottes, embranchements et tés pied de biche à 90° sont à éviter. Préférer des culottes et embranchements à 45°.	Limite les engorgements, facilite les curages	dst	d	

Fiche 15 PLOMBERIE - SANITAIRES				Grille de lecture	
N°	Exigence	Justification - Commentaire	c		Réponse moe/amo au cetp
15.11	Canalisations : elles sont toutes équipées de colliers de fixation isophoniques.	Confort acoustique. [14.03]	dst	asd	
15.12.01	Vannes d'isolement hydrauliques DN > ou = 50 : elles sont de type papillon étanches PN16 type Eurovalve EVBS 88 ou techniquement équivalent, à manchette élastique comportant un corps en fonte FT25, un axe et un papillon en acier inox 431, des paliers autolubrifiants et une bague en élastomère EPDM (-15 à +110°C). Elles comporteront en outre des oreilles de démontage pour montage entre brides. Elles bénéficieront d'un PV d'essais favorables du CSTB, avec garantie constructeur de 5 ans.	Pérennité des installations Harmonisation du parc	dst	asd	
15.12.02	Vannes d'isolement hydrauliques DN < 50 : vannes ¼ de tour type robinet à boisseau sphérique et passage intégral, corps en laiton nickelé, bille en laiton revêtue de chrome dur, joint d'étanchéité sphérique en PTFE, poignée en aluminium, température d'utilisation comprise entre -30°C et +180°C, pression 25 bar à 20°C.	Pérennité des installations Harmonisation du parc	dst	asd	
15.12.03	Vannes d'isolement hydrauliques : elles sont toutes étiquetées au gravographe		dst	asd	
15.12.04	Vannes d'isolement hydrauliques EF& ECS : mise en oeuvre impérativement pour chaque bloc sanitaire, chaque groupe d'équipement sanitaire ou pour chaque chambre.	Isolement aisé des appareils sanitaires (maintenance)	dst	asd	
15.13.01	Vannes d'équilibrage s/réseau ECS : corps en laiton, cartouche haute sensibilité, ressort inox, pression maxi 10 bars, température maxi 100°C. Volant de réglage gradué, prises de pression pour le contrôle du débit. Homologation ACS. Thermomètre intégré.	Prévention légionnelle	dst/bo	asd	
15.13.02	Vannes d'équilibrage s/réseau ECS : afin d'harmoniser les équipements de l'ensemble de l'établissement, et ainsi faciliter la maintenance de l'installation, les vannes seront de la même marque (TA) et de même type que celles déjà en place sous réserve de respect des caractéristiques techniques décrites ci-dessus.		dst/bo	asd	
15.13.03	Vannes d'équilibrage s/réseau ECS : une vanne est placée sur le retour de chaque colonnes montante et sur le retour de chaque boucle.		dst/bo	asd	
15.14.01	Robinetteries : elles disposent de brise jet étoile et anti tartre obligatoirement, cartouches céramiques et doivent résister à une température de 75°C et à tout autre traitement (choc chloré, etc.).	Prévention risque légionnelles Tenue au calcaire. Confort d'utilisation Choc thermique/chimique vs légionnelles	dst/bo &np &cr	asd	
15.15.01	Robinetteries : elles sont sélectionnées pour que le jet d'eau ne tombe pas directement au droit de la bonde	Risques d'aérosolisation eau du siphon	dst/bo &np &cr	asd	
15.15.02	Robinetteries : pour les lavabo Sde des chambres & sanitaires publics, elles sont de type mitigeur à butée mécanique. Commande par bouton poussoir prohibée.	Economies H2O	dst/bo &np &cr	asd	
15.15.03	Robinetterie : pour les douches dans les unités psychiatriques (ou patients agités), pomme de douche courte anti-vandalisme (flexible et douchette proscrits), commande par bouton poussoir temporisé anti-vandalisme, bouton désaxé par rapport à la pomme.	Prévention blessures/suicides	dst/bo &np &cr	asd	
15.15.04	Robinetterie : pour les douches des chambres : mitigeur à butée mécanique avec flexible douche de couleurs gris d'aspect lisse avec une poire simple jet.		dst/bo &np &cr	asd	
15.15.05	Mitigeurs thermostatiques : ils sont marqués, ACS pour distribution d'eau mitigée de 30 à 60°C réglable par l'installateur et avec sécurité anti-brûlure (coupure ECS en cas d'absence EF) de type PREMIX COMPACT 733015 ou équivalent	Prévention brûlures	dst/bo &np &cr	asd	

Fiche 15 PLOMBERIE - SANITAIRES				Grille de lecture	
N°	Exigence	Justification - Commentaire	c		Réponse moe/amo au cetp
15.15.06	Mitigeurs thermostatiques : ils sont équipés de vannes d'isolement (amont & aval)	Prévention brûlures	dst/bo &np &cr	asd	
15.15.07	Mitigeurs thermostatiques : ils sont posés en amont et au plus proche des points de puisage.	Prévention brûlures	dst/bo &np &cr	asd	
15.16	Calorifuges : 100% des canalisations en vide sanitaire, galerie technique, gaine technique, plénum... sont calorifugées. Seules les distributions terminales apparentes ne le sont pas.	Prévention légionnelle & maîtrise énergétique	dst/bo	asd	
15.17	Désinfection avant réception : les réseaux de distribution d'eau froide et d'eau chaude sanitaire seront soigneusement nettoyés et abondamment rincés. Les canalisations seront ensuite désinfectées conformément à la circulaire ministérielle du 15 Mars 1962 et au Règlement Sanitaire Départemental. L'entreprise doit la fourniture d'une analyse de l'eau des réseaux EF et ECS. Le certificat de désinfection et l'analyse de l'eau (potabilité + prévention contre les légionnelles) sont à fournir en fin de chantier et conditionnent la réception des ouvrages.	Prévention légionnelle	dst/bo	asd	
15.18.01	Prescriptions de prévention des légionnelles : dans les locaux de production d'ECS, fourniture au lot travaux du carnet sanitaire dans porte document rigide.	Historique des maintenances	dst	asd	
15.18.02	Prescriptions de prévention des légionnelles : distribution acier galvanisé proscrite.	Pérennité des installations	dst	asd	
15.18.03	Prescriptions de prévention des légionnelles : privilégier la distribution EFB, EFA et ECS par canalisation cuivre.	Prévention corrosion et développement bactérien	dst	asd	
15.18.04	Prescriptions de prévention des légionnelles : pose d'un compteur sur arrivée eau froide des ballons et préparateurs.	Relevés des conso., suivi énergétique	dst	asd	
15.18.05	Prescriptions de prévention des légionnelles : création d'un point d'injection pour choc chloré sur entrée eau froide des ballons et préparateurs.	Permettre le traitement	dst	asd	
15.18.06	Prescriptions de prévention des légionnelles : les préparateurs ECS disposent d'une trappe de visite, d'un thermomètre applique. La vidange pourra être totale et l'arrivée d'eau froide est directionnelle vers la vidange.	Maintenance et vérification	dst	asd	
15.18.07	Prescriptions de prévention des légionnelles : les production d'ECS sont de préférence instantanée (échangeur à plaque par exemple).	Lutte contre la légionnelle	dst	d	
15.18.08	Prescriptions de prévention des légionnelles : les réseaux de distribution ECS sont bouclés.		dst	asd	
15.18.09	Prescriptions de prévention des légionnelles : des points de puisage (sans bras mort) sur sont créés sur la distribution, la production et le retour bouclage ECS.	Analyse périodique	dst	asd	
15.18.10	Prescriptions de prévention des légionnelles : des manchettes témoins sont installées sur les départs eau chaude et retour eau mitigée.	Contrôle visuel d'entartrage	dst	asd	
15.18.11	Prescriptions de prévention des légionnelles : le bouclage est permanent (pas d'horloge ni interrupteur sur les commandes de pompes de bouclage) par 2 pompes différenciées (double pompes proscrites).	Circulation permanente & continuité de fonctionnement	dst	asd	
15.18.12	Prescriptions de prévention des légionnelles : les mitigeurs thermostatiques sont choisis parmi ceux qui disposent de systèmes anti-brulures. Ils sont équipés de vannes d'isolement by-pass et d'anti-bélier.	Permettre le choc thermique de l'installation	dst	asd	
15.18.13	Prescriptions de prévention des légionnelles : pose d'un limiteur de pression réglable de 1 à 3 bars en tête d'alimentation eau froide.	Protection des installations	dst	r	

Fiche 15 PLOMBERIE - SANITAIRES				Grille de lecture	
N°	Exigence	Justification - Commentaire		c	Réponse moe/amo au cetp
15.18.14	Prescriptions de prévention des légionnelles : l'eau des producteurs ECS est adoucie.	Prévention corrosion et développement bactérien		dst	asd
15.19	Compteur de consommation : ils seront de type communicant et compatible avec la existante GTC du CH.			dst/np	asd
15.20	Canalisations d'évacuations : pour les Unités de Production alimentaire, les Unités Relais, les offices etc. les évacuations des zones de production, de déboitage et de lavage sont en fonte (PVC proscrit).			dst	asd
15.21.01	Canalisations d'évacuations EU/EV : en vide sanitaire, elles sont en fonte de type SMU (PVC proscrit)	Fréquentes opérations de débouchage par procédé Haute Pression		dst	asd
15.21.02	Canalisations d'évacuations EU/EV : tampons de dégorgeement sur chaque extrémité des canalisations et tous les 15 mètres sur les collecteurs en plafond des niveaux et des vides sanitaires.	Maintenance curative		dst	asd
15.22.01	Canalisations d'évacuations EU/EV : en gaines techniques verticales sont en fonte de type SMU	Confort acoustique		dst	d
15.22.02	Canalisations d'évacuations EU/EV : Té de tringlage en pied de chaque chute	Maintenance curative		dst	asd
15.23	Stockage d'ECS : chloration permanent volumétrique sur alimentation ballon ECS + chloration de rappel sur retour de boucle par mesure redox et analyseur.	Prévention Légionnelle		dst/bo	asd
15.24	Essuie-main électriques à air pulsé interdits dans les secteurs de soins.	Risques de contaminations par voie aérienne		dst/bo	asd
15.25	Locaux entretien : ils sont équipés d'un siphon de sol.	Vidange des auto-laveuses		dst/bo	asd
15.26	Réseaux ECS : ils sont équipés de capteurs permettant de suivre la température du réseau en lien avec la GTC du CHB (en continu avec un pas de 15min + archivage) pour : - Sortie de la / des productions ECS & retour de boucle - Points d'usage à risque les plus représentatifs du réseau - Points d'usage les plus éloignés de la production ECS - Points d'usage les plus représentatifs situés dans des services sensibles (infection, nosocomiales, etc.)	Prévention risques légionnelles		dst/cr	asd
15.27	Réseaux ECS : les calculs permettant d'équilibrer un réseau sont basés sur les paramètres suivants (source maîtrise du risque de développement des légionnelles dans les réseaux d'ECS-CSTB 2012): - Débit cible bouclage = 110 L/h - Vitesse dans les boucles => Vmin = 0,2 m/s & Vmax 0,5m/s - Vitesse dans les collecteurs => Vmin = 0,2 m/s & Vmax 1m/s - Distance de passage dans les organes d'équilibrage minimum de 1mm - Longueur des antennes = la plus courte possible et 6 mètres maximum Le bon dimensionnement hydraulique sera justifié par la note de calcul mettant en avant le respect des points ci-dessus.	Prévention risque légionnelles		dst/cr	asd
15.28	Réseaux ECS : le bouclage ECS est équipé de purgeurs d'air automatiques marqué ACS et qui sont installés aux : - Points hauts des colonnes montantes et des coudes - Sorties des préparateurs d'eau chaude - Circulations droites horizontales ou les vitesses de circulations sont faibles	Performance de l'installation		dst/cr	asd

Fiche 15 PLOMBERIE - SANITAIRES				Grille de lecture	
N°	Exigence	Justification - Commentaire		c	Réponse moe/amo au cetp
15.29	<p>Locaux vidoir : ils sont équipés d'un vidoir ressemblant à un WC, avec un évacuation de 80 à 100mm, avec chasse d'eau, pas de douchette, et sans grille.</p> 			Empri	asd
15.30	<p>Locaux vidoir et locaux entretien : les paillasses sont équipées d'un mitigeur d'évier mécanique à commande manuelle de type levier hygiène. Bec allongé ou mitigeur haut (douchette proscrite). La bonde doit être déportée par rapport au bec (évite l'aérosolisation de l'eau sale de la bonde siphon). Siphon démontable sans outils et directement accessibles.</p> 	Hygiène Prévention risques légionnelles		Empri dst/np	asd
15.30	<p>Locaux vidoir : les postes de lavage des mains sont équipés d'une vasque largeur 50cm minimum avec mitigeur de lavabo mécanique à commande manuelle de type levier hygiène.</p> 	Hygiène Durabilité, entretien		dst/np	asd

Cahier des Exigences Techniques Particulières

Fiche 15 PLOMBERIE - SANITAIRES				Grille de lecture	
N°	Exigence	Justification - Commentaire		c	Réponse moe/amo au cetp
15.31	Bâti support : ils posséderont une traverse basse (sous la pipe) au niveau de l'appuis bas de la cuvette. 	Empêcher l'enfoncement de la plaque de plâtre dans le temps		dst/sv/n p	asd
15.32					
15.33					
15.34					
15.35					

Cahier des Exigences Techniques Particulières

Fiche	16	PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX			Grille de lecture		
N°	Exigence		Justification - Commentaire		c	d	Réponse moe/amo au cetp
16.01	Privilégier les peintures en phase aqueuse.		Protection des travailleurs et des utilisateurs.		dst/bo	d	
16.02	Menuiseries extérieures : les peintures sont de préférence acrylique renforcées au téflon avec un primaire 100% acrylique.		Tenue dans le temps supérieure au peinture phase solvant, nocivité inférieure pour les		dst/bo	d	
16.03	Revêtements muraux chambres et boxes de consultations : ils sont de type revêtement mural vinylique, 350g/m2 minimum avec traitement fongistatique et bactériostatique sur toute l'épaisseur		Lessivage, décontamination, désinfection.		dst/bo	d	
16.04.01	Nettoyage de chantier : en fin de travaux TCE, avant le début des OPR, un premier nettoyage général de finition (sols, murs, vitres 2 faces, appareils sanitaires, robinetterie, appareillages électriques, menuiseries intérieures, etc.) sera exécuté par le lot Peinture aux frais du Compte Prorata (prescription CCTP)		Permettre la réalisation des OPRs		dst/bo	asd	
16.04.02	Nettoyage de chantier : après les OPR, pour la Réception des travaux et mise à disposition des locaux au Maître de l'ouvrage un deuxième nettoyage général de finition (sols, murs, vitres 2 faces, appareils sanitaires, robinetterie, appareillages électriques, menuiseries intérieures, etc.) sera exécuté par le lot peinture et à ses frais.		Préparer la mise en hygiène finale		dst/bo	asd	
16.05	Miroirs Sde : leur calepinage et dimensions doivent intégrer l'ensemble des équipements fixés aux murs (distributeur savon, distributeur papier, meuble, étagère		Fixation des équipements		dst/bo	asd	
16.06							
16.07							
16.08							

Fiche 17 STORES - RIDEAUX - OCCULTATIONS				Grille de lecture	
N°	Exigence	Justification - Commentaire		c	Réponse moe/amo au cetp
17.01	Stores intérieurs : pour les stores à lames ceux-ci seront à lames verticales.	Nettoyage et éviter de retenir les poussières		dst/sv	r
17.02					
17.03					
17.04					
17.05					
17.06					
17.07					
17.08					



Fiche	18	EQUIPEMENTS DE CUISINE			Grille de lecture
N°	Exigence	Justification - Commentaire	c		Réponse moe/amo au cetp
18.01	Bacs à graisses : ils sont de préférence en béton ou matériaux de synthèse (métal proscrit).	Durabilité & facilité de nettoyage	dst	asd	
18.02	Siphons de sol : ils sont en inox.		dst	asd	
18.03	Hottes de cuisine : elles sont posées à une hauteur comprise entre 2,00 m et 2,20 m par rapport au sol fini.	Confort d'utilisation pour le personnel	dst	asd	
18.04	Hottes de cuisine : elles sont raccordées électriquement par connecteurs embrochables plutôt que par dominos, par exemple prises Hypra.	Déconnexion électrique par du personnel non électricien pour nettoyage	dst	d	
18.05	Equipements de cuisine : quand cela est possible, privilégier les récepteurs triphasés.	Equilibrage des tableaux électriques	dst/lc	d	
18.06					
18.07					
18.08					
18.09					
18.10					

Fiche 19 FLUIDES MEDICAUX			Grille de lecture	
N°	Exigence	Justification - Commentaire	c	Réponse moe/amo au cetp
19.01.01	Détendeurs : ils sont de type double tête de détente (exemple tamaé)	Faciliter la maintenance	dst/fl	asd
19.01.02	Détendeurs : ils sont équipés de prises amont et aval permettant de les by-passer.	Sécuriser les réseaux	dst/fl	asd
19.02	Prise terminales : elles sont facilement démontable.	Faciliter la maintenance	dst/fl	asd
19.03	Réseaux terminaux : lorsqu'il sont dans des tête de lit menuisées ils sont fixés au mur.	Faciliter la maintenance	dst/fl	asd
19.04	Formations : les agents de l'atelier FM et les personnels d'astreintes sont formés par l'installateur lors de la mise en service des nouvelles installations.	Faciliter la maintenance et les dépannages	dst/fl	asd
19.05	Maintenance : les gamme de maintenance sont à fournir par le constructeur en fonction de la réglementation.	Maintenance préventive règlementaire	dst/fl	asd
19.06				
19.07				
19.08				
19.09				
19.10				